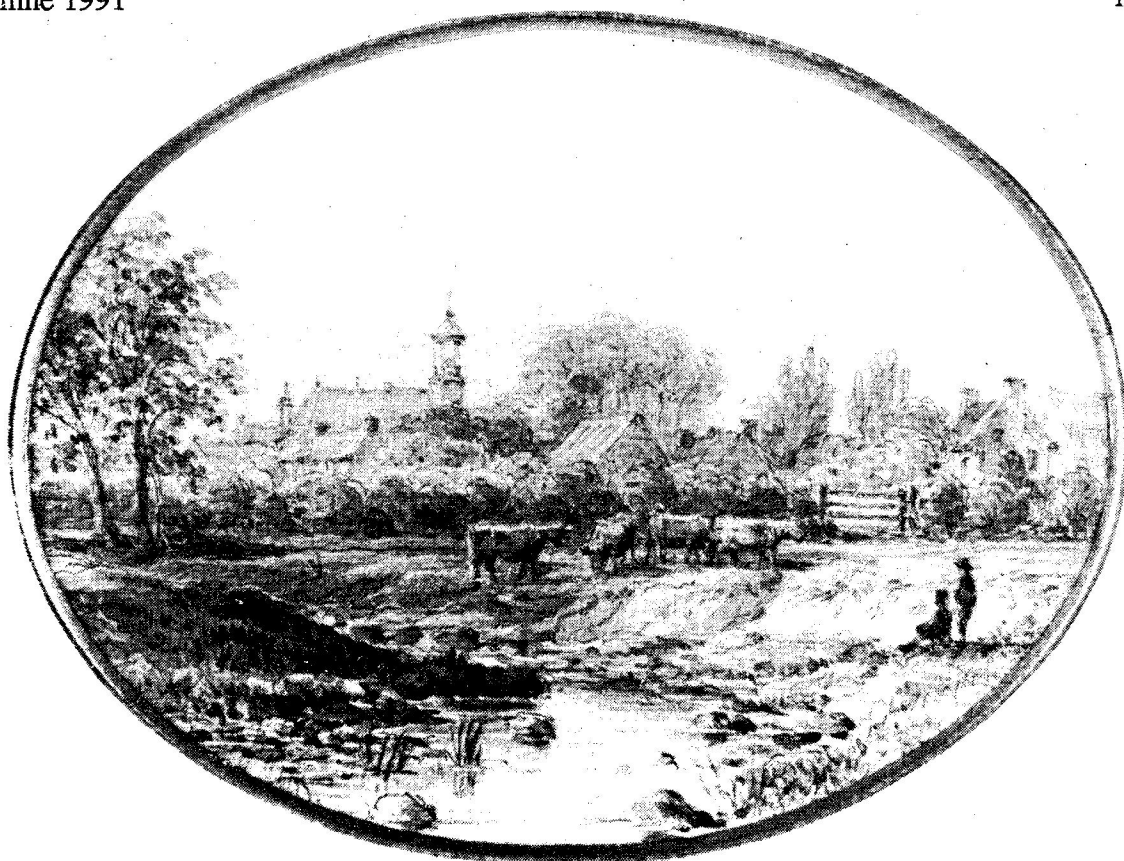


Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet

Automne 1991

N° 2



Chronique • Ahuntsic (1897-1905)

Les fortifications de Montréal • Laurent-Olivier David

Les Quenneville • Les Brousseau • Une des familles Prévost

Les Langlois-Germain • Les Paquette

Cartier au Gros-Sault • La maison Germain-Bleau

971.428

C1324

1991

no. 2

Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet

Éditeur :

Société pour la conservation du Sault-au-Récollet
C. P. 27, succursale d'Youville
Montréal H2P 2V2

Tous droits réservés.

Photo de la couverture : Sault-au-Récollet, aquarelle de
James D. Duncan (1806-1881), Archives nationales du
Canada.

Comité directeur de la Société

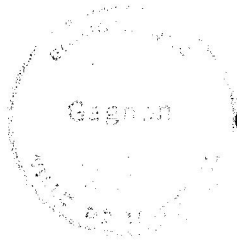
Jacques Bertrand, président et trésorier
Louis De Kinder, vice-président
Gabrielle Cloutier, secrétaire
Clémence Brûlé
Cécile Cloutier
Michel Lapierre
Pierre Quenneville

Vérificateur aux comptes : Michel Lussier.

*Cotisation (donnant droit au numéro annuel des Cahiers
d'histoire) :* 10 dollars par année.

SOMMAIRE

	<i>Chronique de nos activités</i>	1
Jacques Bertrand	<i>La municipalité du village d'Ahuntsic (1897-1910) :</i> <i>I. Les débuts (1897-1905)</i>	5
Louis De Kinder	<i>Les fortifications de Montréal</i>	11
Pierre Quenneville	<i>Les Quenneville et le Sault-au-Récollet</i>	12
Jacques G. Ruelland	<i>Laurent-Olivier David ou la pensée en liberté</i>	14
Michel Lapierre	<i>Familles du Sault-au-Récollet (II)</i>	20
Aurélien Boisvert	<i>Jacques Cartier au Gros-Sault</i>	30
Jean Paquette	<i>L'ascendance des Paquette de l'île de la Visitation</i>	37
Michel Lapierre	<i>La maison Germain-Bleau</i>	39



Chronique de nos activités

Le quinzième anniversaire de la fondation de la Société.

La Société pour la conservation du Sault-au-Récollet célèbre cette année le quinzième anniversaire de sa fondation en publiant ce deuxième numéro des *Cahiers d'histoire*. L'organisme fut créé en février 1976 par M. Paul Carle, aujourd'hui professeur en sciences des communications à l'université du Québec à Montréal, par M. Jean Bélisle, actuellement professeur d'histoire de l'art à l'université Concordia, et par M. Claude Gendron. Le gouvernement du Québec lui octroya des lettres patentes le 18 février 1976 et les enregistra le 17 mars suivant. Notons que M. Bélisle compte parmi ses ancêtres des membres des vieilles familles du Sault-au-Récollet : les Lemay-Delorme, les Dagenais, les Brignon-Lapierre, les Vanier...

Notre participation aux fêtes du trois cent cinquantième anniversaire de la fondation de Montréal.

Comme le Sault-au-Récollet faisait partie de l'ancienne seigneurie de l'île de Montréal, la Société participera aux fêtes de 1992. MM. Jacques Bertrand, Louis De Kinder et Michel Lapierre ont déjà rencontré à ce sujet des représentants de la commission organisatrice (qui se désigne sous le nom de *corporation*).

Grâce aux démarches de M. Pierre Lachapelle, conseiller municipal, le président de la Société, M. Bertrand, participa d'une manière bénévole aux réunions du comité aviseur chargé de l'examen des projets d'animation dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et correspondit avec les responsables.

Après une évaluation, à laquelle M. Bertrand ne prit aucune part pour des raisons déontologiques évidentes, les membres du comité aviseur acceptèrent notre projet de visites guidées et de causeries qui soulignent les liens entre la ville de Montréal proprement dite et le Sault-au-Récollet aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Nos rapports avec Héritage Montréal.

Le 17 décembre 1990, notre Société fut pressentie par Héritage Montréal pour participer au projet *Patrimoine en marche* qui consiste à faire mieux connaître au moyen de textes et de photos différents quartiers de la métropole. Une rencontre eut lieu le 5 février 1991 entre des représentants de notre comité directeur et une représentante d'Héritage Montréal, mais, comme cet organisme prit du temps à obtenir des subventions adéquates, la mise en œuvre du projet fut retardée.

Les visites guidées de l'ancien village.

À la suite du succès de l'an dernier, la Société organisa des visites guidées gratuites de l'ancien village du Sault-au-Récollet pendant trois mois au lieu d'un seul, c'est-à-dire tous les dimanches de juin, de juillet et d'août. Le départ s'effectuait devant l'église de la Visitation à 14 h. Durant l'année, des étudiants en géographie de l'université McGill, des groupes dirigés par Info-tourisme, les membres de la Société historique de Montréal, ceux de l'Association des amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec, des groupes d'élèves de l'école secondaire Sophie-Barat ainsi que des citoyens du domaine de Bellerive, situé à Longueuil, bénéficièrent également de ce service.

Deux causeries.

La Société organisa deux causeries à la salle paroissiale de la Visitation. Le 18 mars 1991, M. Marc Locas nous entretenait de *Sainte-Geneviève, paroisse voisine de celle du Sault-au-Récollet*. Le 15 mai, M. Robert Nantel nous faisait revivre *l'Histoire du tramway dans l'île de Montréal de 1892 à 1930* en insistant sur la ligne qui traversait l'ancien territoire de la paroisse.

Nous tenons à remercier nos deux hôtes pour leur excellente collaboration.

La publication en France de l'article de M. Jacques Bertrand sur Simon Sicard et sa famille.

L'article « les Sicard » de M. Jacques Bertrand, publié dans le premier numéro de nos *Cahiers d'histoire*, fut repris sous le titre « les Sicard, histoire d'une famille de La Rochelle au Sault-au-Récollet à travers les archives notariales » dans *le Gnomon*, revue internationale d'histoire du notariat, n° 77, mars 1991. Nous exprimons notre vive reconnaissance à maître Julien S. Mackay, directeur des Services professionnels de la Chambre des notaires du Québec et membre de notre Société, pour avoir proposé ce texte à la direction du périodique.

La clôture de pierre de l'ancien pensionnat des Dames du Sacré-Cœur.

Dans une lettre datée du 26 avril 1991, la Société demanda à la Commission des écoles catholiques de Montréal de compléter la réparation de la clôture de pierre de l'école secondaire Sophie-Barat (1239, boulevard Gouin Est) qu'elle avait entreprise à la suite d'une requête faite en ce sens par notre organisme le 25 mai de l'an dernier.

Notre présence aux Assises du patrimoine.

Un membre du comité directeur représenta la Société aux Assises du patrimoine de la région montréalaise qui se tinrent le 18 mai au Monument national sous les auspices d'Héritage Montréal. Signalons que cet organisme consacre une notice à la Société dans le *Répertoire des zones et organismes patrimoniaux du grand Montréal* qu'il lança à l'occasion.

La célébration du centenaire de l'arrivée des Frères de Saint-Gabriel au Sault-au-Récollet.

Le président, M. Jacques Bertrand, représenta officiellement la Société, le 26 mai 1991, lors des cérémonies qui marquèrent le centième anniversaire de l'établissement des Frères de Saint-Gabriel au Sault-au-Récollet. Nous avons d'ailleurs prêté aux organisateurs de nombreuses photos qu'ils montrèrent lors d'une exposition tenue du 26 au 29 mai à la maison de la communauté, au 1601 du boulevard Gouin Est.

La protection d'une île qui appartient à des habitants du Sault-au-Récollet.

Dans des lettres datées du 14 septembre 1991 et adressées à M. Michel Hamelin, président de la Communauté urbaine de Montréal, ainsi qu'à M. Hubert Simard, président de la Commission de l'aménagement de ce regroupement de municipalités, la Société demanda à la C.U.M. d'entreprendre des démarches pour obtenir l'expropriation complète de l'île Lapierre afin de l'intégrer à un parc régional, voyant là la meilleure façon d'en préserver le caractère champêtre, l'aspect historique et le nom officiel.

Cette île porte le numéro 175 du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies. Il ne faut pas la confondre avec l'île Rochon, qui, située plus loin de la rive, porte le numéro cadastral 174. Elle appartient à Luc Pigeon, du Sault-au-Récollet, puis durant plus d'un siècle à trois générations de Brignon-Lapierre, du même lieu.

Les propriétaires actuels appellent le site *île d'Argent* et projettent toujours, semble-t-il, d'y faire construire un immeuble très élevé.

L'inauguration du barrage Simon-Sicard.

Le 26 octobre 1991, le président de la Société assista à l'inauguration du barrage Simon-Sicard. Avant sa réfection, on connaissait cet ouvrage hydraulique, qui date de 1929, sous le vocable de barrage Walker. L'Hydro-Québec rappela à l'occasion qui était Simon Sicard, dont nous lui avons proposé le nom l'an dernier.

Une importante consultation populaire qui se tiendra le 4 décembre 1991.

Le conseil municipal de Montréal acceptait, le 21 octobre 1991, l'idée de désigner l'ancien village du Sault-au-Récollet comme site patrimonial, réalisant ainsi le vœu formulé depuis longtemps par notre organisme. Une consultation populaire se tiendra à ce sujet le 4 décembre à 19 heures en l'église de la Visitation : des membres du comité directeur de la Société y assisteront. Nous invitons tous ceux qui se préoccupent de la question à s'y rendre. Un règlement municipal devrait être adopté un peu plus tard.

La maison Jules-Nestor-Chopin (1995, boulevard

Gouin Est) et l'ancien externat Sainte-Sophie des Dames du Sacré-Cœur (1105, boulevard Gouin Est), dont nous avons déjà demandé la citation comme monuments historiques, se trouveraient du coup protégés par une telle mesure. Ce qui ne serait cependant pas le cas de la maison Pierre-Persillier-Lachapelle (790, boulevard Gouin Ouest), objet aussi de nos requêtes ; car, même si elle faisait partie de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet, elle se situait à l'extérieur du village.

La poursuite de notre contribution aux recherches de Guy Pinard.

La Société continue plus que jamais de fournir à M. Guy Pinard, journaliste à *la Presse*, des dossiers sur les bâtiments situés dans l'ancien territoire de la paroisse du Sault-au-Récollet pour la série d'articles intitulée *Rendez-vous 92*. Ces textes sont repris, sous une forme plus complète, dans l'ouvrage *Montréal, son histoire, son architecture* (Éditions de *la Presse*, puis Éditions du Méridien), dont on lança le quatrième tome le 10 juin 1991. Rappelons que M. Pinard a décrit avec brio jusqu'à ce jour l'église de la Visitation, la maison Saint-Joseph, les moulins du Sault, le Pressoir, la prison de Bordeaux, les maisons Dagenais (de la côte Saint-Michel), Eustache-Lin-Prévost, Joseph-Prévost, Drouin-Xénos (ou Pierre-Andegrave-Champagne), Brignon-Lapierre, Pascal-Persillier-Lachapelle, Baudreau-Graveline, Cazal et Antoine-Brousseau.

Rencontres à la maison Alexandre-Legault.

La Société reçoit sur rendez-vous à la maison Alexandre-Legault (2017, rue de l'Île-de-la-Visitation) ceux qui désirent présenter des projets de recherche historique sur le Sault-au-Récollet, faire don de photos et de documents ou les prêter à la Société pour qu'elle puisse les reproduire. Les personnes intéressées n'ont qu'à téléphoner au président, M. Jacques Bertrand (382-3418), ou encore à M. Michel Lapierre (322-2328).

À propos de la légende du *noyeux*.

M. Robert Daigneault, membre de la Société, a la gentillesse de rappeler à nos lecteurs que la légende du *noyeux*, qu'on peut lire dans l'ouvrage de l'abbé René Desrochers sur *le Sault-au-Récollet* (1936), se trouvait déjà racontée d'une manière légèrement différente dans *Forestiers et Voyageurs* de Joseph-Charles Taché (publié pour la première fois en 1863 dans *les Soirées canadiennes*) et que le sulpicien Arthur Guindon (1864-1923) l'exploita dans un poème recueilli dans *Aux temps héroïques* (1922).

Rectifications. *Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet*, automne 1990, n° 1.

1^{er} tirage.

- P. 6, 1^{re} col., l. 32 : lire *près* au lieu de *plus*.
- P. 7, 2^e col., l. 11 : lire *XVIII^e siècle* au lieu de *XIX^e siècle*.
- P. 10, 2^e col., l. 2 : lire *n° 1121* au lieu de *n° 11*.
- P. 11, 2^e col., l. 7 : lire *Saint-Laurent* au lieu de *Sault-au-Récollet*.
- P. 19, 1^{re} col., l. 20 : lire *vingt-deux* au lieu de *cinquante-deux*.
- P. 27, 1^{re} col., l. 25 : lire *1865* au lieu de *1866*.
- P. 30, 2^e col., l. 21 : lire *1865* au lieu de *1866*.
- P. 35, 1^{re} col., l. 22 : lire *Anne-Charlotte Prévost* au lieu de *Marie-Élisabeth Guertin*.
- P. 36, 1^{re} col., l. 15 : lire *1887* au lieu de *1886*.
- P. 44, note 77 : lire *1887* au lieu de *1886*.

1^{er} et 2^e tirages.

- P. 20, 1^{re} col., l. 3 : lire *En 1847* au lieu de *Cette année-là* [1846].
- P. 26, 1^{re} col., l. 43 (1^{er} tir.), l. 44 (2^e tir.) : lire *six cents francs* au lieu de *six francs*.
- P. 35, 1^{re} col., l. 17 : lire *une parcelle de la terre n° 62* au lieu de *terrain n° 62*.
- P. 37, 1^{re} col., l. 36 : lire *Luc Pigeon* au lieu de *Louis Pigeon*.

MEMBRES PREMIER CONSEIL MUNICIPAL
 DU VILLAGE DE AHUNTSIC
 ERIGE LE 15 FEVRIER 1877



S. GAUDRY



S. GAGNON MAIRE



E. LATENDRESSE



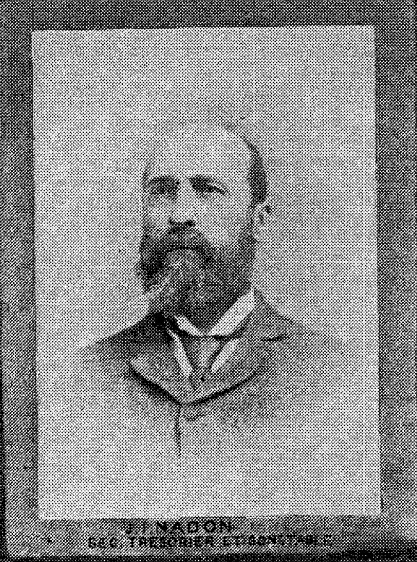
I. BERGERON



A. RACINE



D. MARSAN



J. NADON
 SEC. TRÉSORIER ET GÉNÉRAL



W. TOLHURST

J. APRES
 PHOTOGRAPHES
 360 RUES ST DENIS

La municipalité du village d'Ahuntsic

1897-1910

Jacques Bertrand

I. Les débuts (1897-1905).

AVANT de traiter spécifiquement d'Ahuntsic, il faut se rappeler qu'en 1885, la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet recouvrait environ 12 pour cent de la surface de l'île de Montréal. De-ci, de-là, des flots de population s'y étaient formés à de grandes distances les uns des autres, source de maints inconvénients. Il arriva donc que pour des considérations diverses, le vaste territoire du Sault fut morcelé considérablement au cours des décennies suivantes par la formation de plusieurs municipalités, la première ayant été celle de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice en 1886.

La naissance d'une nouvelle municipalité.

En 1896, des citoyens de la partie ouest du Sault-au-Récollet, artisans et cultivateurs pour la plupart, l'hôtelier J.-B. Péloquin en tête, adressent à la *Corporation* du comté d'Hochelaga dont relève leur municipalité, une requête en vue de détacher de celle-ci un territoire précis, de le constituer en une municipalité distincte et d'en administrer les affaires.

Une enquête confiée à Isidore Nadon par le Conseil du comté révèle que les requérants représentent les deux tiers des électeurs-propriétaires de l'endroit et que plus de quarante maisons y sont habitées en deçà d'une superficie de 60 arpents, norme minimale pour les municipalités d'alors. Le rapport Nadon propose aussi les bornes du territoire qui lui semblent justes pour assurer la viabilité du projet. Celui-ci est accepté par le Conseil du comté qui, par résolution du 9 décembre 1896, homologue sans amendement le territoire décrit dans le susdit rapport en vue d'y créer la « municipalité du village de (*sic*) Ahuntsic ». Le dossier sera acheminé à Québec où le procureur général, le 16 décembre, et le secrétaire provincial, le 19 suivant, n'y proposent aucune

modification. Après délibérations, le Conseil exécutif approuve le projet et adopte une loi s'y rapportant le 21 décembre 1896, dont la proclamation officielle sera faite le 21 janvier 1897 par Sir Joseph-Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur.

Le territoire du village.

Selon cette proclamation, le territoire qui se détache de la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet pour former la municipalité du village d'Ahuntsic se délimite ainsi : au nord-ouest, par la rivière des Prairies ; au sud-est, par la paroisse de Saint-Laurent et par le lot 332 du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet ; vers le nord-est, par les numéros 226 et 227 du même cadastre ; vers le sud-ouest, par le lot 278 du susdit cadastre. La superficie, telle qu'établie par ces bornes, est de 924 arpents (plus ou moins).

Pour la commodité du lecteur, j'ai reporté sur une carte récente (non cadastrale), reproduite à la fin de cet article, le pourtour du village d'alors. De nos jours, nous y voyons, au nord, la rivière, à l'est, la rue Saint-Charles, à l'ouest, la rue Meilleur et, au sud, une ligne qui, de pair avec les méandres de la rivière où les terres commencent, ne saurait être droite. À l'extrême sud-ouest, cette ligne brisée exclut l'emplacement de l'actuel parc Saint-Benoît, à l'angle des rues Sauvé et Meilleur. De là, cette ligne redescend et suit *grosso modo* la rue Sauvé jusqu'à la rue Saint-Hubert où elle bifurque vers le sud pour s'arc-bouter au vaste lot 332 (coin nord-ouest de l'ancien domaine de Saint-Sulpice).

L'aspect du village en 1897.

Selon l'annuaire Lovell, alors que la population du Sault-au-Récollet atteignait 2 000 personnes, celle d'Ahuntsic était de 550. On y comptait quelque vingt-deux familles anglophones dont cinq n'y résidaient que l'été, la plupart établies au nord du boulevard Gouin actuel, le long de la rivière, sur des chemins qui deviendront les rues Florence, Somerville et Norwood.

La section habitée d'Ahuntsic était, en majeure partie, comprise dans une lisière de terre (parallèle à la rivière) d'environ 36 arpents d'est en ouest (un mille et trois dixièmes, mesure anglaise) et de 3 à 5 arpents du nord au sud, suivant en cela le tracé sinueux du chemin public, l'actuel boulevard Gouin (ainsi nommé le 20 octobre 1910, en l'honneur de Lomer Gouin, premier ministre de la province). Napoléon Lajeunesse y était propriétaire depuis maintes années d'une auberge fort fréquentée et possédait, en outre, de vastes terrains aux abords du chemin du Sault (connu depuis le 27 mai 1912, sous le nom de rue Lajeunesse en l'honneur de cet aubergiste).

Immédiatement au sud du chemin public (parallèle à la rivière) se dressaient face à face sur le chemin du Sault les hôtels Péloquin et Marcotte, des maisons, des granges et d'autres dépendances. Cette zone développée ne s'étendait guère au-delà de l'actuel boulevard Henri-Bourassa.

Plus au sud, ce ne sont que des champs, hormis quelques rares maisons, des embryons de rues désignées par de simples numéros (de 42 à 45) et que l'on connaît présentement sous les noms de Sauvé, Sauriol, Fleury et Prieur.

D'est en ouest, perpendiculaires au boulevard Gouin, il n'y a que les rues Saint-Charles, Péloquin, Sainte-Claire (aujourd'hui Saint-Hubert), Stanley-Bagg (maintenant Millen), le chemin du Sault (l'actuelle rue Lajeunesse, comme on l'a déjà mentionné) et la rue Saint-Laurent.

À l'époque, la plus grande propriété terrienne appartenait aux héritiers de Stanley Bagg, qui n'habitaient toutefois pas dans la localité. Du reste, en mars 1894, leur agent A. E. Lewis avait fait lotir leur immense terre (lot 229 du cadastre) dont une portion, acquise beaucoup plus tard par le ville de Montréal, deviendra le parc d'Ahuntsic.

Le premier conseil municipal.

À la suite des élections du 9 février 1897, le conseil municipal se compose des membres suivants : Isaïe Bergeron, menuisier, Siméon Gagnon, cultivateur, Silfrid Gaudry, comptable, Louis Latendresse, boucher, Damase Marsan, entrepreneur, Aldéric Racine et William Tolhurst, tous deux cultivateurs.

La première réunion a lieu le 15 février 1897 à la salle Latendresse à 6 heures du soir.

Jusqu'à l'annexion du village à la ville de Montréal, le 4 juin 1910, les sept échevins élus d'une année à l'autre auront à choisir le maire et le pro-maire ainsi qu'à embaucher le secrétaire-trésorier de la municipalité. Le peu d'instruction et l'inexpérience de certains leur feront formuler parfois des propositions au style cocasse ou transgresser carrément les règles de procédures et le Code municipal. Par exemple, Latendresse prend la parole et, appuyé par Marsan, propose « que Siméon Gagnon soit nommé maire de cette municipalité et qu'Isidore Nadon agisse comme secrétaire ». Or, ce dernier, bien que présent, ne fait pas partie du conseil dûment élu. Qu'importe !... Marsan, appuyé cette fois par Gaudry, propose tout de go « que Siméon Gagnon soit nommé maire ». Les conseillers adoptent cette motion à l'unanimité. Il faut dire que cette charge n'était pas rémunérée, et que Siméon Gagnon, cultivateur à l'aise, avait été maire de la paroisse du Sault l'année précédente.

La fonction de pro-maire fut confiée à Silfrid Gaudry. On procéda ensuite au choix d'un secrétaire-trésorier. À ce poste, Latendresse, appuyé par Aldéric Racine, proposa Joseph-Isidore Nadon « pour le prix et la somme de 25 dollars pour une année, à la condition qu'il fournisse gratuitement à ce Conseil tous les documents concernant le territoire connu aujourd'hui [comme] village d'Ahuntsic qu'il a ou dont il pourra avoir besoin ». Les conseillers Marsan et Gaudry proposèrent plutôt Charles A. Pariseau, avocat de la ville de Montréal, « pourvu qu'il offre et donne ses services gratuitement ». Un vote fut tenu et comme le résultat fut nul, le maire dut trancher la question et opta pour Isidore Nadon. Ne peut-on pas voir dans cette nomination un geste de gratitude envers Nadon qui contribua fortement à la naissance de la municipalité ?...

Des délibérations du conseil, lors de cette soirée mémorable, il faut retenir les suivantes :

Que soient abrogés tous les règlements et résolutions régissant le territoire avant son érection en village *incorporé*. [Les édiles du temps affirmaient donc clairement leur affranchissement de la juridiction municipale du Sault-au-Récollet.]

Que la langue française soit la seule langue officielle des débats.

Que les règlements avant d'être adoptés franchissent deux étapes, une première et une deuxième lecture.

Que ces mêmes règlements fassent l'objet d'avis publics devant être rédigés tant en français qu'en anglais, et être affichés par le secrétaire-trésorier à la porte de la salle du Conseil et de celles des églises anglicane, presbytérienne et catholique, où il devra en faire lecture à haute voix à la sortie des offices. [Le village d'Ahunsiac n'ayant pas encore de temple catholique, le secrétaire-trésorier devait donc se rendre à l'église de la Visitation-du-Sault-au-Récollet y poser l'affiche et, à la sortie de la grand-messe du dimanche, en faire lecture à haute voix devant les paroissiens.]

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à acheter pour et au nom de ce Conseil toutes les fournitures de bureau, livres de procédure, chaises et fauteuil pour le maire.

Que la salle Latendresse où se tiendront les réunions du Conseil soit louée pour un an pour le prix et la somme de 30 piastres. Le conseiller Latendresse devra cependant en assumer les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien.

Je me permets de livrer ici un souvenir. En 1934, j'habitais à Ahunsiac rue Berri, au nord du boulevard Gouin, et je me rappelle avoir connu les Latendresse dont l'un tenait boucherie rue Lajeunesse, à l'angle nord-est du boulevard Gouin, et l'autre même rue, en direction du pont, le restaurant Édouard-VIII au-dessus duquel se trouvait cette salle qui portait tout naturellement le nom de la famille.

Quant aux hôtels Péloquin et Marcotte, le premier situé rue Lajeunesse, à l'angle sud-ouest du boulevard Gouin et l'autre vis-à-vis, ils avaient été démolis. Sur le site du premier se dressait le garage Patenaude et sur l'autre, l'actuel poste de police et de pompiers, construit en 1929.

Le conseil municipal tiendra vingt-six réunions en cette seule année de 1897 et adoptera de nombreux autres règlements ou de simples résolutions dont la *caution* (ou *police*) de garantie du secrétaire-trésorier fixée à 250 piastres et l'interminable liste des permis exigibles chaque année dans la première quinzaine du mois de mai. En toute équité, les permis coûtaient moins cher aux résidants qu'aux gens de l'extérieur. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en prenant connaissance de cette nomenclature, car elle

comporte tant d'activités révolues et une tarification infime en regard de notre monnaie courante.

De nombreuses fonctions furent créées dont celle d'inspecteur agraire qui échut à Aldéric Racine, le fils du conseiller du même nom. John Sutton obtint celle de gardien d'enclos. Il avait été prévu par résolution que « quiconque trouvera un animal errant dans la municipalité et le conduira à l'enclos public recevra une prime de 25 sous ».

Personne, cependant, ne voulut remplir la charge d'inspecteur de la voirie. Isidore Nadon, déjà secrétaire-trésorier, voulut bien occuper ce poste important au salaire faramineux de 12 piastres par année...

Pour veiller au bon ordre et à l'observance des règlements dans le village, on embaucha quatre constables, rien de moins. Là encore, l'irremplaçable Nadon prit la direction de ce service, assisté des gaillards Bleury Saint-Aubin, forgeron, Camille Joron, marchand de charbon, et Joseph Provost, menuisier. Chose étrange, leur rémunération était la suivante : pour une arrestation la moitié de l'amende qui serait imposée, pour deux arrestations dans la même journée un tiers et pour plus de deux arrestations le même jour un quart. Je ne sais si chacun d'eux y trouva son compte, car fallait-il que les gens mis sous arrêt soient ultimement reconnus coupables et contraints à verser une amende, si minime soit-elle. Ce service de police devait donc s'autofinancer... Sage décision !

Le médecin Philippe Sainte-Marie fut chargé de l'hygiène publique et l'on confia l'évaluation immobilière à R. E. B. Edward et Achille Racine, autre fils du conseiller.

À l'une des réunions d'avril, le conseil eut à délibérer sur l'octroi des permis d'exploitation aux aubergistes Lajeunesse, Péloquin et Marcotte. Or, le conseiller Damase Marsan demanda immédiatement la parole et accusa l'échevin Latendresse d'être en conflit d'intérêt, puisqu'il détenait une hypothèque sur la propriété de Lajeunesse. Ayant été informé des intentions de Marsan quelque temps auparavant, la riposte de Latendresse fut preste et vigoureuse. Courroucé, Latendresse nia tout et, à l'ébahissement général, il brandit des documents authentifiés par un notaire démontrant que l'hypothèque grevant la propriété de Lajeunesse, ce jour, était détenue par une autre personne. Un tumulte s'ensuivit ; certains conseillers invectivant Marsan, d'autres Latendresse. Le chahut persista et fut tel que le maire Gagnon dut clore la séance.

Durant les jours qui suivirent, le soucieux et incrédule Marsan sut rallier à sa cause certains conseillers influençables. Il proposa donc à la réunion suivante que seuls les permis de Péloquin et de Marcotte fussent renouvelés. L'astuce avait servi. La proposition de Marsan recueillit autant de votes favorables que de rejets. Lassé, le maire Gagnon mit fin au débat. Son vote prépondérant valut aux trois aubergistes leur permis d'exploitation.

En juin, Nadon, l'inspecteur de la voirie, signala au conseil qu'il fallait installer un tuyau sous la voie des tramways, à l'angle de la rue Péloquin, afin d'endiguer l'accumulation des eaux au-dessus des rails et écarter le risque d'inondation au nord de cette rue. Bien que ces travaux dussent être entrepris, il était plus urgent encore, selon Nadon, de réparer le « pont Prévost ». De pont, il n'en était guère. Il s'agissait plutôt d'un ponceau construit sur l'actuel boulevard Gouin, à l'ouest, près de la rue Waverley, et traversant la terre de Pierre Prévost (lot 267 du cadastre). La rivière y formait une anse où se déversait un ruisseau qui enjambait le chemin. Bien qu'on fût appelé à divers entrepreneurs pour la réfection de ce ponceau délabré, seul Fabien Rogers offrit ses services et effectua les travaux moyennant 240 piastres.

Autre souvenir ! Je me rappelle qu'en 1934 et 1935, je me rendais parfois à cet endroit où, en bordure du parterre surélevé de l'imposante maison (215, boulevard Gouin Ouest), qui avait été bâtie vers 1915 pour le marchand Victor Boudrias, un ruisseau coulait sous le chemin et formait une mare à quelque 100 pieds au sud. Selon les saisons, de jeunes enfants s'amusaient à y pêcher ou à y patiner. Les deux bords du chemin ont été comblés depuis. N'y subsistent aujourd'hui que cette maison à fière allure et, telle une échancrure dans le décor, la petite baie aux eaux tranquilles où sont amarrés parfois bateaux de plaisance ou hydravions.

Les Clercs de Saint-Viateur, qui auront la direction de l'école Saint-Nicolas de 1917 à 1960, possédaient déjà en 1897 des terrains évalués à 1 800 piastres (les lots 256 et 257 en partie). Ils en acquerront d'autres. L'entrepreneur Trefflé Bastien leur achètera en 1906 les subdivisions 1 à 28 du lot 267 pour y construire un ensemble d'habitations connu sous le nom de *villa Bastien*, site actuel du parc Viel au nord du boulevard Gouin, face à la rue Clark.

Les revenus ne suffisant pas, le conseil fut contraint, dès le 25 juin 1897, de recourir à un emprunt de 1 000 dollars « avec privilège de remettre au bout

d'un an le tout ou une partie seulement, le taux d'intérêt ne devant pas dépasser 6 % ».

Le rôle d'évaluation pour l'année en cours était de 183 877 dollars et atteindra 214 655 en 1898. Cette même année, le secrétaire-trésorier, Isidore Nadon, bénéficia, peut-on dire, des largesses du conseil, car son salaire annuel de 25 dollars fut porté à 70 dollars. Nadon gagnera même 100 dollars pour l'année 1899.

Les membres du conseil municipal seront les mêmes durant les trois premières années, à l'exception du cordonnier Trefflé Dazé, élu en 1899 pour succéder au menuisier Isaïe Bergeron.

Les années 1900-1903.

En 1900, grand remous au conseil. À la réunion du 20 janvier, on compte deux nouveaux élus, le boulanger J.-H. Berthelet et le journalier Joseph Racette qui succèdent à l'entrepreneur Damase Marsan et au cultivateur Aldéric Racine père. Louis Latendresse, appuyé par Berthelet, propose alors que Silfrid Gaudry, comptable de banque, soit nommé maire alors que William Tolhurst demande de reconduire Siméon Gagnon à cette charge. Tolhurst ne reçoit pas d'appui. Gaudry deviendra donc maire et prêtera le serment d'office.

Gaudry remplira la charge jusqu'à l'annexion de la municipalité par la ville de Montréal le 4 juin 1910. Quant à l'ex-maire Siméon Gagnon, il sera du conseil jusqu'aux élections de 1905.

Comme il est d'usage, en ce début d'année, on procède aux affaires coutumières et, le cas échéant, à certaines nominations. Le conseil reloue d'abord la salle Latendresse dont le loyer sera le même que celui des années précédentes, soit 30 dollars pour un an. Le secrétaire-trésorier, Isidore Nadon, est maintenu dans ses fonctions. Le cultivateur Camille Racine agira comme inspecteur agraire. Depuis 1897, la population s'est accrue d'un tiers et ces nouveaux citoyens réclament des services essentiels. Le conseil décide donc d'adjoindre à l'inspecteur de la voirie Ernest Racine, laitier. Celui-ci, résidant dans l'ouest de la municipalité, prendra charge des travaux publics dans ce secteur et Nadon de ceux qu'on exécutera dans la partie est.

Bien que fort occupé, le docteur Hector Pelletier, médecin au village du Sault, prodiguera des soins aux personnes qui lui seront envoyées par un comité de santé.

L'inestimable Nadon est encore responsable du service de police dont les effectifs, curieusement, ont

été réduits. Il y est secondé par Adélarde Bélanger. Le poste de police occupe le même local que celui du conseil. À quelques pas de là, l'échevin Latendresse est bien actif et compte amasser un petit pécule. Ayant obtenu un contrat du gouvernement fédéral, ce boucher a aménagé un bureau de poste dans son étal.

À la demande du conseil, la Montreal Park and Island Railway promet, le 5 mars 1900, un service plus fréquent aux usagers. L'intervalle d'attente de quarante minutes sera réduit à vingt minutes. Douze billets pour le trajet entre la rue Péloquin et la rue Henderson coûteront 25 sous. La ligne s'arrêtait alors à la rue Henderson (aujourd'hui l'avenue De Lorimier). Ce n'est qu'en 1926 qu'elle sera prolongée jusqu'à la rue Émile (qui s'appelle J.-J.-Gagnier depuis le 11 mars 1963).

Le conseil, donnant suite aux indications du vigilant inspecteur Nadon, demanda le 19 septembre 1900 à l'agent de la succession de Stanley Bagg de faire nettoyer le cours d'eau nauséabond qui traversait leur propriété, l'immense lot 229 du cadastre.

La population du village compte environ 725 personnes en 1900 et l'évaluation immobilière atteindra bientôt 395 830 dollars.

Les conseillers municipaux de 1900 seront tous reportés au pouvoir en 1901 et l'année 1902 marquera l'élection du conseiller Ludger Meilleur en remplacement du cultivateur William Tolhurst, en poste depuis 1897.

Les réunions du conseil se seront tenues, comme à l'accoutumée, à la salle Latendresse au rythme de 18 en 1900, 15 en 1901-1902, 16 en 1903.

Les années 1904 et 1905.

À l'automne 1904, un procès opposera la municipalité d'Ahuntsic à la ville de Montréal. Le litige portait sur la conduite dans un égout des eaux usées du champ d'épuration du quartier de Saint-Denis à travers le territoire de la municipalité d'Ahuntsic sous le chemin public (l'actuel boulevard Gouin) pour qu'elles puissent se déverser dans la rivière des Prairies. Une demande d'injonction auprès de la Cour supérieure précéda le procès qui s'y déroula du 19 novembre au 23 janvier suivant. Or, selon les archives de la municipalité d'Ahuntsic et non selon celles de la Cour, une proposition de règlement faite par la ville de Montréal fut agréée par le conseil municipal d'Ahuntsic à la séance du

6 février 1905. Le notaire Victor Morin rédigea l'entente que signèrent le 21 février 1905 les maires Hormidas Laporte de Montréal et Silfrid Gaudry d'Ahuntsic au terme de laquelle « le tuyau de décharge pour l'égout devra aboutir à une distance minimale de 250 pieds des eaux basses de la rivière afin de conduire les matières dudit égout dans le courant ». Montréal s'engagea à payer 2 100 dollars à Ahuntsic pour les frais encourus. Le secrétaire-trésorier Nadon, qui dut se rendre en Cour maintes fois, ne réclama fort modestement que 15 dollars pour ses déplacements.

Le conseil, en ce début de 1905, compte deux nouveaux conseillers : Bleury Saint-Aubin, forgeron, et Achille Racine, fils de l'ex-conseiller Aldéric Racine. N'y sont plus Trefflé Dazé et Siméon Gagnon qui, rappelons-le, fut maire de la municipalité de 1897 à 1900 et conseiller par la suite.

La Montreal Park and Island Railway ayant présenté à la Chambre des communes une requête pour accroître le champ de ses pouvoirs, le conseil municipal manifesta son désaccord dans une résolution du 3 avril 1905 demandant à J. Émile Léonard, député de Laval, « de voir à sauvegarder les droits des municipalités pour qu'aucune compagnie du genre de la M.P.I.R. ne puisse traverser les limites des municipalités sans en avoir obtenu leur permission »...

Il faut signaler que deux permis seulement furent octroyés pour l'exploitation d'hôtels : l'un à J.-B. Péloquin (lot 244) et l'autre à Odilon Ritchot. L'établissement de ce dernier était situé dans les subdivisions 11 et 12 du lot 245.

À la réunion du 4 mai, on souligne tout d'abord l'élévation à l'épiscopat de M^{gr} François-Théophile-Zotique Racicot, « enfant de la paroisse ». Né au Sault-au-Récollet, il est le fils de François-Xavier Racicot, notaire, et de Léocadie Tremblay. Nommé évêque auxiliaire de Montréal le 4 janvier 1905 et sacré dans la cathédrale par M^{gr} Bruchési le 3 mai suivant, M^{gr} Racicot rendrait visite bientôt à sa paroisse natale. On décide donc d'organiser une réception en son honneur à la salle du conseil, où le conseiller Louis Latendresse lui lira une adresse. Celui-ci est marguillier de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet, à laquelle les Ahuntsicois d'alors se rattachent.

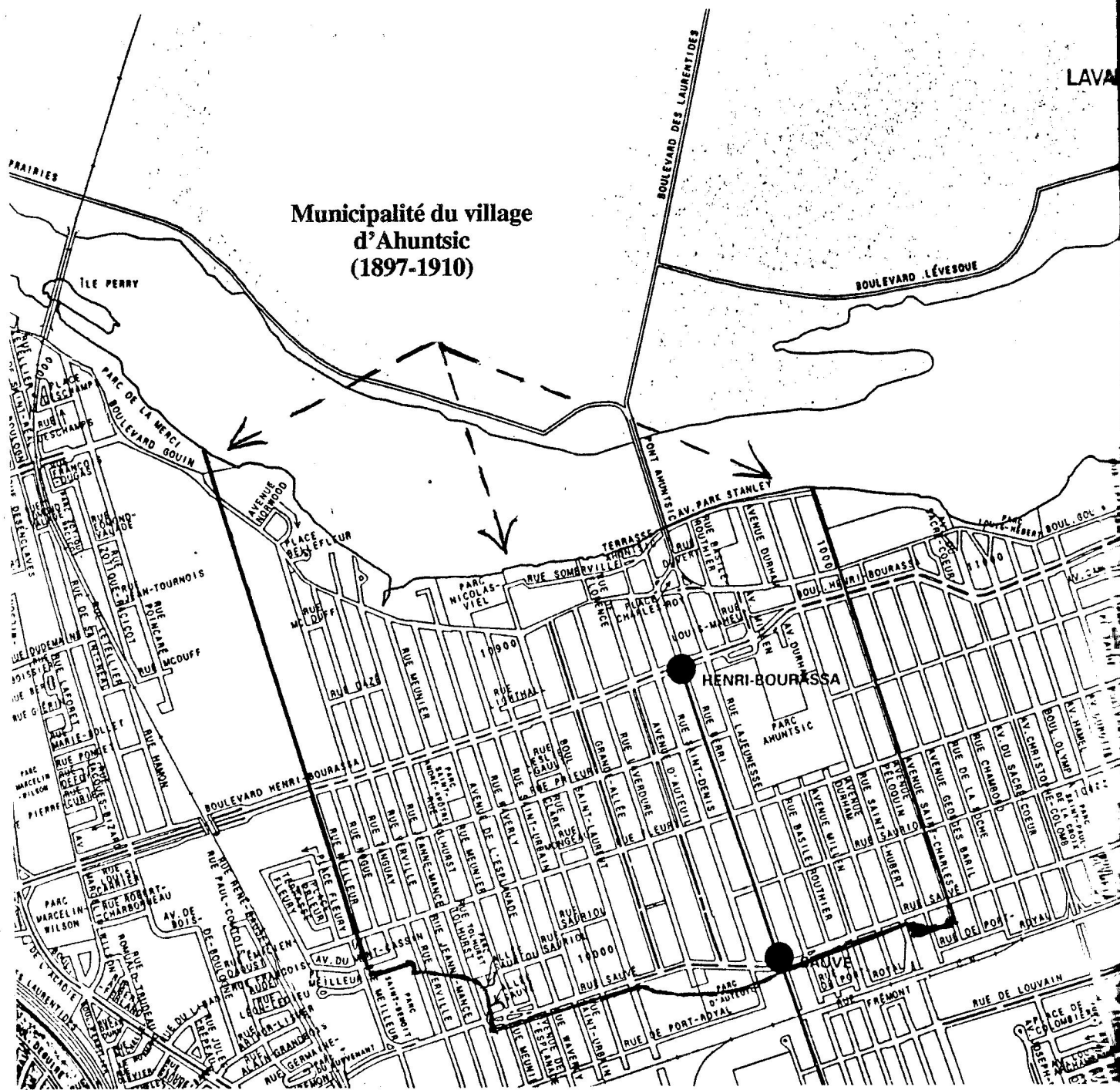
L'hôtelier Péloquin, ce même jour, offrit au conseil une portion de terre pour y ouvrir l'avenue Durham et ajouta qu'il était disposé à lui en céder une autre « au bord de l'eau, allant à la rivière,

donnant emprise à la rue Saint-Denis ». Le conseil s'empressa de le remercier et demanda que cette offre de cession fût faite par acte notarié. Péloquin n'y donnera suite qu'en 1909. Il eut beau paraître magnanime, les conseillers l'avisèrent, néanmoins, de se conformer au règlement n° 4 et, par conséquent, de retirer de son hôtel la roue de fortune et les autres jeux de hasard, tous interdits.

Comme par les années passées, l'enlèvement de la neige dans les rues fut l'objet de soumissions publiques.

*
* *

Je publierai la deuxième partie de cet article, consacrée aux grands travaux (1906-1910), dans le prochain numéro des Cahiers d'histoire.



Les fortifications de Montréal

Louis De Kinder

LE TROIS CENT CINQUANTIÈME anniversaire de la fondation de Montréal est une occasion pour se rappeler l'aspect physique de notre ville à l'époque du régime français.

Les débuts.

En arrivant à Montréal le 17 mai 1642, Maisonneuve choisit la Pointe-à-Callières comme premier site de son établissement.

Le printemps suivant, lors de la débâcle, l'eau du fleuve monta jusqu'au pied des murs de l'habitation. Dès lors, on préféra bâtir l'autre côté de la petite rivière Saint-Pierre, où le terrain était plus élevé. D'ailleurs, Champlain avait choisi le site de la place Royale d'aujourd'hui pour un établissement future. Ainsi, le premier Hôtel-Dieu s'éleva où se trouve aujourd'hui le côté nord de la rue Saint-Paul, à l'est de la rue Saint-Sulpice.

Le plan de Dollier de Casson de 1672 indique la rue Saint-Paul qui s'étendait alors de la rue Saint-Pierre à la chapelle de Bonsecours. Y figurent aussi les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, avec l'église paroissiale projetée en plein milieu de la première de ces voies. Les constructions se concentraient dans la rue Saint-Paul.

La rue Notre-Dame s'arrêtait à la rue Saint-Charles (où se trouve l'actuelle place Jacques-Cartier) à cause d'une butte qui culminait à l'endroit où se situait un moulin à vent, vis-à-vis de la chapelle de Bonsecours.

Après la campagne de Denonville de 1687, celui-ci ordonna la construction de fortifications autour de toutes les agglomérations et seigneuries. Les Montréalais devaient trouver que cela faisait une immense étendue à clôturer, puisqu'il fallait inclure la butte du moulin. Du côté sud-ouest, il fallait englober les propriétés de la rue Saint-Pierre, ce qui formait une ceinture de plus de 3 kilomètres. Ces remparts étaient faits de billots de bois plantés dans

le sol.

Lors de corvées établies du 16 décembre 1714 au 25 mars 1715 à la suite d'une ordonnance de l'intendant Michel Bégon, les habitants de l'île de Montréal, de l'île Jésus et des seigneuries avoisinantes furent réquisitionnés pour construire de nouvelles fortifications autour de la ville. On mentionnait dans la liste des censitaires mobilisés les pionniers de la côte Saint-Michel (qui fera partie, comme on sait, de la paroisse du Sault-au-Récollet) : Louis Pigeon, Pierre Dagenais, Joseph Lemay-Delorme, Charles Lemay-Delorme, Jean Brignon-Lapierre, etc. L'exécution des travaux tardera beaucoup. Selon Charlevoix, elle ne sera pas encore entreprise en 1721.

L'œuvre de Chaussegros de Léry.

C'est au début de la Régence, en 1716, qu'il est question de murs de pierre pour la première fois. Chaussegros de Léry dresse un plan des fortifications en 1729, qui suivent à peu près le même tracé que le mur de bois. Le moulin à vent sur la butte est devenu une citadelle, ou plutôt une minuscule redoute qui ferme la rue Notre-Dame. Les hangars du roi se trouvent dans le bastion nord-est, tout près du fleuve.

Du côté du fleuve, les remparts constituent une muraille à sept bastions, d'environ 6 mètres de hauteur, en partant de la grève. Sur les trois autres côtés, il y a fossés, contrescarpes et glacis à la manière classique. Excepté à l'ombre de la redoute, où un étang se trouve tout près de la courtine, tellement près, que, devant l'impossibilité d'y construire un bastion comme les autres, on imagina un bastion inversé ayant la forme d'un W. Pour la même raison, la contrescarpe et le glacis manquent à cet endroit. L'étang et son prolongement marécageux constituent en effet une défense naturelle suffisante.

Ces murs devaient soutenir la poussée du sol,

puisqu'ils bordaient la terrasse que constituaient les chemins de ronde. Ils se détérièrent avec le temps ainsi qu'à cause de l'action du gel et du dégel. L'on prétend qu'ils s'écroulaient à certaines places lors du siège de 1760. Pourtant, si le gouverneur Carleton ne chercha pas à défendre Montréal en 1775, ce n'est pas nécessairement à cause de la faiblesse des remparts. Pour défendre 3 kilomètres de fortifications, il aurait fallu quelques milliers de défenseurs, ce dont ne disposait pas le gouverneur. Ainsi, les Américains entrèrent simplement par les portes...

Dans le plan de Bouchette de 1815, on voit les murs en pointillé, suggérant qu'ils n'étaient déjà

plus que des vestiges à ce moment-là.

Il reste deux endroits où il serait possible aujourd'hui d'effectuer une restauration. Le premier se trouve sous la rue de la Commune en partant de la rue Saint-Hubert, puis vers le nord-ouest jusqu'aux édifices municipaux, autour de l'ancienne gare Viger. L'autre site est le Champ-de-Mars, où la ville fait faire des travaux qui, à mon avis, ne constituent pas une véritable restauration.

Un jour viendra peut-être où l'administration municipale s'intéressera à nos vieux murs et où une restauration intelligente attirera les touristes, déjà séduits par les remparts de Québec.

Les Quenneville et le Sault-au-Récollet

Pierre Quenneville

J'APPARTIENS à une famille de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent, les Quenneville, qui, à leur manière furent liés à l'histoire du Sault-au-Récollet où souvent ils prirent femmes et acquirent des terres. L'un d'eux, le Patriote François Quenneville, s'associa même avec Pascal Persillier-Lachapelle père, notable de la paroisse de Montréal qui finira ses jours au Sault, pour construire un pont à péage. Comme pour marcher à sa suite, son petit-fils Joseph-Ovila Quenneville (mon grand-père), qui épousera Joséphine Sicotte à la Sainte-Famille-de-Boucherville le 24 octobre 1904, se lancera lui aussi en affaires en ouvrant plusieurs pharmacies dans l'île de Montréal entre le début du siècle et la fin des années vingt. Il habitera rue Dorchester dans le *Golden Square Mile*.

À l'origine, les frères Jean et Jean-Baptiste Quenneville.

L'ancêtre, Jean Quenneville, fils de Pierre Quenneville et de Jeanne Sacquespée, était de la paroisse de Saint-Nicolas dans le diocèse de Rouen. Maître

tailleur comme son père, il arriva au Canada vers 1670. Il deviendra très vite un des hommes de confiance des Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal. Il sera tour à tour chantre, bedeau, huissier au bailliage, geôlier et concierge des prisons, commis-greffier, juge intérimaire et huissier royal.

En même temps que lui, son frère Jean-Baptiste vint s'établir en Nouvelle-France. Ce dernier épousa Louise Lauzon, fille de Gilles Lauzon (de la grande recrue de 1653) et de Marie Archambault à Notre-Dame-de-Montréal le 20 novembre 1686. Il est à noter que la sœur de Louise Lauzon, Catherine, avait convolé le 10 février 1681 avec Jean Sicard, le père de Simon Sicard qui sera le premier meunier du Sault-au-Récollet. Par ailleurs, le 17 janvier 1695, Jean-Baptiste Quenneville s'engagea devant le notaire Antoine Adhémar à abattre des arbres au Sault-au-Récollet pour le compte des Sulpiciens.

Un autre Jean-Baptiste Quenneville, fils du huissier royal Jean Quenneville, épousera Marie-Madeleine Guilbert le 9 novembre 1717 et s'établira vers 1722 dans la future paroisse du Sault-au-Récollet, dans la partie nord de la côte Saint-Michel,

plus exactement dans la censive n° 1075 D. D'après le terrier, sa succession vendra la terre vers 1749 à Barthélemy Lemay-Delorme.

Antoine, fils de ce Jean-Baptiste Quenneville, épouse Geneviève Trotel à Saint-Sulpice le 3 février 1732. Selon le contrat de mariage conclu la veille, à défaut de notaire, devant l'abbé Favre, le curé du lieu, il possède une terre de 3 arpents sur environ 30 arpents de profondeur au Sault-au-Récollet, tenant au nord à la rivière des Prairies et à l'ouest aux censives de la côte Saint-Laurent.

Son petit-fils Joseph Quenneville unira sa destinée à Saint-Martin (île Jésus) le 29 avril 1806 à celle de Marie-Charlotte Monciault, dite Desormeaux, sera aubergiste à Saint-Laurent et possédera les droits de la « traverse » sur la rivière des Prairies entre cette paroisse et celle de Saint-Martin, au lieu-dit de l'Abord-à-Plouffe. Le 4 septembre 1828, il désignera comme exécuteur testamentaire Pascal Persillier-Lachapelle père dans un acte reçu devant le notaire Joseph-Octave Bastien le 4 septembre 1828.

Le Patriote François Quenneville et son frère Joseph.

François Quenneville, fils de Joseph Quenneville, acquiert les droits de la « traverse ». Il convole à Saint-Martin le 12 mai 1829 avec Monique Lorrain, fille d'Amable Lorrain et de Louise Quenneville. Selon le terrier, il hérite par sa femme de la terre d'Ambroise Lorrain à la côte du Sault dans la censive n° 392. Il l'a vendra en 1836 à Pascal Persillier-Lachapelle fils.

Il s'était d'ailleurs associé au père de ce dernier. Une loi sanctionnée par le gouvernement du Bas-Canada le 18 mars 1834 autorise en effet François Quenneville, « traversier », et Pascal Persillier-Lachapelle père, « entrepreneur et architecte », à construire un pont à péage sur la rivière des Prairies, au lieu-dit de l'Abord-à-Plouffe, et en donne d'avance à tous les deux l'entière propriété. Cet ouvrage s'élèvera à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont de Cartierville, communément appelé pont Lachapelle, en souvenir bien sûr d'un des hommes d'affaires.

Le 15 mai 1837, François Quenneville assiste à Saint-Laurent à l'assemblée des Patriotes du comté de Montréal, aux côtés des Persillier-Lachapelle, père et fils, appuie une proposition qui condamne la politique de Gosford et est nommé membre du Comité permanent.

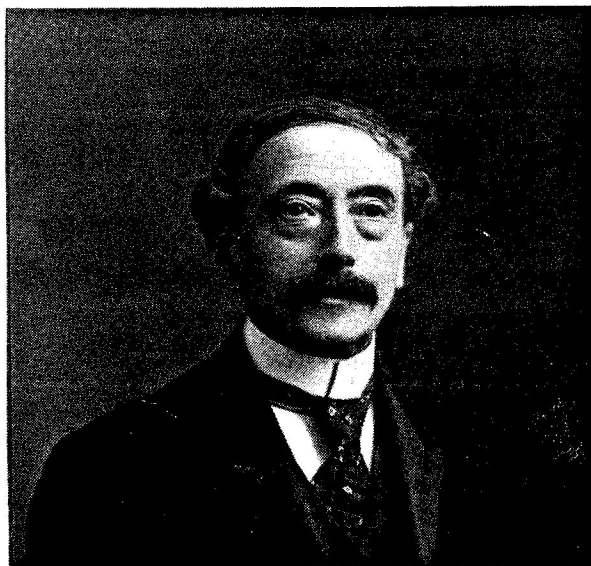
Le 20 juillet 1857, son frère Joseph achètera de Jean-Baptiste Desautels-Lapointe une terre à la côte du Sault (censive n° 1121) de 3 arpents de front sur environ 40 arpents de profondeur avec une maison de pierre, deux granges et d'autres dépendances pour la somme 32 000 livres ancien cours (contrat de vente passé devant les notaires Joseph Meilleur et Joseph Léonard). Cette terre portera le numéro 20 du cadastre. Devant le notaire Césaire Germain, il la vendra le 17 novembre 1868 à Maxime Dagenais pour la somme de 38 000 livres ancien cours, égale (selon l'acte) au montant de 6 333 piastres et 33 centins et un tiers courant.

Laurent-Olivier David (1840-1926) ou la pensée en liberté

Jacques G. Ruelland

Né dans une vieille famille du Sault-au-Récollet.

NÉ le 24 mars 1840 au Sault-au-Récollet, Laurent-Olivier David est le fils de Stanislas David et de Marie-Honorée-Élisabeth Tremblay¹, qui s'étaient mariés à Belœil le 28 février 1832. Il fut baptisé le même jour ; son parrain était Dominique Meilleur (qui n'a su signer) et sa marraine, Léocadie Tremblay². Il épousa le 1^{er} juillet 1869 Marie-Rose-Albina Chenet (décédée en 1887) à l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec et, en 1887, Ludivine Garceau (décédée en 1915). L.-O. David, qui a eu un fils et neuf filles, est mort à Montréal le 24 août 1926.



Laurent-Olivier David (1840-1926).

De son premier mariage est né Louis-Athanase David le 24 juin 1882, qui épousera Antonia Nantel le 3 novembre 1908 en la paroisse Notre-Dame-de-Montréal et suivra fidèlement les traces de son père : études au collège Sainte-Marie et à l'université Laval de Montréal, admis au barreau en 1905, député de Terrebonne en 1916 et réélu à plusieurs reprises ; secrétaire de la province de 1919 à 1936 ; réélu à Terrebonne en 1939 ; sénateur en 1940. Il meurt à

Montréal le 26 janvier 1953. En 1926, il avait créé le prix David, en l'honneur de son père, pour récompenser les auteurs d'un ouvrage en particulier ; depuis 1967 ce prix, qui porte maintenant le nom d'Athanase-David, est accordé chaque année par le gouvernement provincial à un écrivain de marque pour l'ensemble de son œuvre. Protecteur des arts, il est à l'origine de l'École des Beaux-Arts de Québec, du Musée provincial et des Archives de la province³. Son fils Paul, médecin de grande réputation, est également sénateur. Chez les David, c'est devenu héréditaire !

Laurent-Olivier David descend d'une très vieille famille canadienne-française : l'examen des registres paroissiaux et du *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* révèle que Guillaume David, d'origine inconnue, épousa Marie Armand à Trois-Rivières vers 1656 ; leur fils Jacques, né le 23 octobre 1657 à Trois-Rivières, se maria à Catherine Lussier le 11 octobre 1690 à Boucherville ; ils eurent un fils, prénommé Jacques (comme son père), né le 29 octobre 1693 à Boucherville, qui épousa Marie-Madeleine Dagenais le 22 juin 1716 en la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal ; Jacques David et Marie-Madeleine Dagenais-David s'établirent en 1721 au Sault-au-Récollet où ils acquièrent une terre⁴ ; leur fils, Jean-Baptiste, né le 12 juin 1724 au Sault, épousa Marie-Angélique Martineau le 27 novembre 1747 au Sault-au-Récollet⁵. Le fils de Jean-Baptiste David, Louis-Basile, épousa Marguerite Lavoie à Saint-Laurent le 5 juillet 1790 ; leur fils Stanislas devint le père de Laurent-Olivier ; le terrier de l'île de Montréal montre que le capitaine (puis major) de milice Stanislas David possédait notamment, à la côte du Sault, les censives 420 et 1095 A⁶. Même si plusieurs mariages furent célébrés à l'extérieur du Sault-au-Récollet, c'est-à-dire dans la paroisse de l'épouse selon la coutume, cette lignée de David demeura dans l'ancien territoire du Sault-au-Récollet sans interruption de 1721 jusqu'au départ de L.-O. David de la maison familiale vers 1860.

Parmi les parents immédiats de ce dernier, on remarque le sculpteur David-Fleury David, qui décora l'église du Sault-au-Récollet ; fils de Louis-Basile David et de Marguerite Lavoie, il était l'oncle de Laurent-Olivier ; le 25 novembre 1816, il avait épousé Cécile Poitras en la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal. Un autre membre de la famille David retient l'attention : Ferdinand David (né le 30 mai 1824 au Sault, mort le 16 juillet 1883 à Montréal), fils du sculpteur David-Fleury David (et donc cousin germain de Laurent-Olivier), peintre-carrossier, entrepreneur de construction, spéculateur immobilier, conseiller municipal du quartier de Saint-Louis (1861-1864), échevin (1865-1877) ; il s'intéresse aux questions de voirie ; il figure parmi les instigateurs du système de tramways à chevaux introduit à Montréal le 27 novembre 1861. Il s'enrichit en acquérant de vastes domaines, notamment dans le village de Saint-Jean-Baptiste (maintenant annexé à Montréal), et en les revendant par petits lots. De 1871 à 1875, il est député conservateur à Québec ; il y représente le comté de Montréal-Est en faisant preuve d'intégrité. Vers 1845, il s'engage dans des campagnes de tempérance ; il est vice-président de l'Association Saint-Jean-Baptiste ; en 1868, il préside l'Union Saint-Joseph de Montréal. Dans l'article qu'il lui consacre, Jean-Claude Robert déclare ceci :

La carrière de Ferdinand David illustre bien le phénomène intéressant de la formation, au XIX^e siècle, d'une bourgeoisie urbaine, non exclusivement de profession libérale, dont les membres ont en commun leur origine sociale modeste et le fait d'avoir saisi les possibilités d'enrichissement inhérentes au processus de croissance urbaine, qu'il s'agisse de l'agrandissement territorial de la ville, comme dans ce cas-ci, ou de l'extension du marché urbain [...] L'auteur de la nécrologie parue dans *la Minerve* dit de David : « C'était un *self-made-man* dans la force du terme. Il était le fils de ses œuvres. ⁷ »

Du barreau au Sénat.

Voilà donc le milieu dans lequel grandit Laurent-Olivier : une vieille famille d'artisans, de cultivateurs, d'ouvriers, tous travailleurs infatigables. Il fait ses études classiques au collège de Sainte-Thérèse, et s'inscrit ensuite aux cours de Maximilien Bibaud à l'École de droit du collège Sainte-Marie à Montréal ; en 1864, il est admis au barreau ⁸. Mais ce qui l'intéresse déjà depuis quelques années, c'est

le journalisme. Il aime l'aventure et surtout la politique : celle-ci lui donnera l'occasion de vivre comme il l'entend, à savoir en affirmant d'abord et avant tout ses opinions, au mépris de la stabilité de son revenu ou de sa carrière. Vers 1860, il quitte le Sault-au-Récollet ; à la fin de sa vie, il habite la maison Osias-Lamoureux, 325, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, une villa dont le plancher atteint 498 mètres carrés, bâtie sur un terrain qui mesure actuellement 823 mètres carrés, et conçue en 1912 par les architectes E.-A. Doucet et J.-A. Morrisette pour O. Lamoureux, entrepreneur en construction et agent d'immeubles ⁹.

Au début des années 1860, alors qu'il a vingt ans, on le retrouve assistant-rédacteur à *la Minerve* ¹⁰, que l'éditeur Ludger Duvernay avait rétablie avec l'aide du libraire Édouard-Raymond Fabre en 1842 ¹¹. Évidemment, ce journal n'est plus en 1860 ce qu'il était en 1842, mais David sent néanmoins qu'il peut y donner toute la mesure de son talent. Le Canada est alors en pleine crise politique et, en 1862, David décide de fonder, avec l'aide de quelques jeunes conservateurs, *le Colonisateur*, qui sombre un an et demi plus tard faute de fonds. À la suite de houleux débats sur la Confédération, David se dissocie du Parti conservateur et rejoint Médéric Lanctôt, qui vient de fonder, le 3 septembre 1864, le journal antifédéraliste *l'Union nationale* ¹². Ce n'est toutefois qu'une étape pour David, car il rêve de posséder son propre journal. En 1870, il en a l'occasion. Associé à G.-E. Desbarats ¹³ et à J.-A. Mousseau, il fonde *l'Opinion publique*, un journal de qualité supérieure pour l'époque ¹⁴. Quatre ans plus tard, à la suite du scandale du Pacifique, il quitte *l'Opinion publique* pour créer avec Cléophas Beausoleil *le Bien public*, qu'il doit cependant laisser la même année en raison de son désaccord avec le Parti libéral sur la question du tarif. Il devient cofondateur du *Courrier de Montréal* (1874-1876), puis, tout en collaborant à d'autres journaux, fondateur-propriétaire de *la Tribune* (1880-1884) ¹⁵.

David n'est pas l'homme d'un parti, mais plutôt d'une idée. Sa carrière journalistique témoigne de son intégrité et de sa franchise. Mais ce qui n'est pas une qualité pour un journaliste peut être un défaut chez un politicien. Aussi, en politique, connaît-il moins de succès. Sous le gouvernement Mackenzie, il exerce la fonction de traducteur et de greffier en second des votes et débats de la Chambre des communes ¹⁶ ; il exerce aussi son métier d'avocat : cela

lui permet de vivre tout en s'engageant dans la politique. Après des tentatives infructueuses en 1867 et en 1875 pour représenter le comté d'Hochelaga à la Législature de Québec et aux élections fédérales de 1878, ce n'est qu'en 1887 qu'il parvient à se faire élire à l'Assemblée législative, où il représente la « division ¹⁷ » de Montréal-Est jusqu'en 1891 ¹⁸. En 1888, il est délégué à la Convention nationale canadienne-française qui se tient à Nashua (New Hampshire). En 1891, il échoue encore aux élections fédérales dans le comté de Montréal-Est. Sa brève carrière de député étant terminée, il devient greffier ¹⁹ de la ville de Montréal en 1892 ; il démissionne en 1897. En tant que député, il présenta un projet de loi de tempérance en vue de ne permettre que la vente du vin et de la bière, mais le comité chargé d'étudier ce bill ne fit pas de rapport. Il fit adopter plusieurs projets de lois pour empêcher la saisie des principaux meubles d'un débiteur et des trois quarts du salaire ou des gages des ouvriers et aussi pour faciliter devant les tribunaux civils les actions intentées pour le paiement de leur travail ²⁰. Le 19 juin 1903, il est nommé sénateur. Il est l'un des promoteurs actifs du Monument national, qui doit abriter l'Association Saint-Jean-Baptiste ; en 1887-1888, il devient d'ailleurs président de cette société. En 1911, il est créé chevalier de la Légion d'honneur de France.

Une pensée marquée par le libéralisme.

Sur le plan des idées, David est fortement influencé par le libéralisme économique et culturel du XIX^e siècle, et son programme politique s'en inspire largement. L'industrie l'intéresse autant que l'agriculture, la colonisation et la formation de sociétés d'épargne. Comme Arthur Buies et avant lui Joseph-François Perrault, il préconise une réforme en profondeur de l'enseignement et une éducation pratique. Il critique vigoureusement la mainmise du clergé sur l'enseignement et son influence néfaste dans les élections, cause, selon lui, de l'échec des libéraux en 1867. Il mène des croisades, notamment dans *l'Opinion publique*, en faveur de la protection de l'industrie et de la colonisation, demandant, entre autres choses, que le gouvernement aide les colons pauvres à faire les premiers défrichements, à se construire un logis et à se procurer les animaux et les instruments les plus utiles à l'agriculture ²¹.

Ses œuvres reflètent bien sa pensée. Il écrit des ouvrages historiques et politiques, mais aussi de nombreuses biographies. Il parvient à donner à ce

genre littéraire une couleur et un style qui ne manquent pas d'attrait, et qui lui valent le surnom de « nouveau Plutarque » que lui attribue son contemporain J.-O. Cassegrain ²². Un extrait de la biographie que David trace en 1894 de son ami J.-A. Mousseau en convainc facilement :

Un homme de talent encore, mort trop jeune, à un âge où il aurait dû commencer à jouir des fruits de son travail lorsqu'il commençait à se plaire sur le banc où on l'avait placé un peu malgré lui. [...] Lorsqu'il arriva à Montréal pour étudier le droit, il n'avait presque pas fait d'études classiques. Pourtant, il a été avocat, journaliste, député, ministre à Ottawa, premier ministre à Québec ; il a beaucoup écrit et parlé, et ses discours comme ses écrits étaient bien faits. C'était une bonne tête munie d'un jugement sain, d'une grande mémoire et d'une vive imagination. C'était surtout un travailleur, un piocheur, passant des nuits entières à étudier, à consulter ses auteurs, à préparer ses plaidoyers ou ses écrits ²³.

Les vingt-et-un articles qui forment *Biographies et portraits* (1876) attirent les éloges. « Cet ouvrage est parsemé de réflexions sur la vie, la politique, la justice, les mœurs, la famille, la religion, l'éducation », dit avec chaleur Maurice Lebel ²⁴. On y trouve des biographies, mais aussi des extraits de discours prononcés par Louis-Joseph Papineau le 28 février 1834 et le 1^{er} mars 1837, par l'abbé Isaac Lesieur-Desaulniers à l'occasion du départ des zouaves pontificaux de Saint-Hyacinthe pour Rome, par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau le 18 juillet 1855 et par George-Étienne Cartier ; il contient aussi la célèbre déclaration de février 1838 du docteur Robert Nelson, qui devait finir ses jours à New York en 1873. Les essais les plus intéressants sont consacrés à J. Papineau, L.-J. Papineau, J.-O. Plessis, P.-J.-O. Chauveau, G.-É. Cartier, I. Lesieur-Desaulniers. David y laisse aussi des portraits critiques d'Ignace Bourget, d'Édouard-Raymond Fabre, d'Alexandre-Antonin Taché, de Louis-Hyppolite Lafontaine, d'Augustin-Norbert Morin, de Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, de Wolfred Nelson, de Francis Cassidy, de Joseph Papin, de Côme-Séraphin Cherrier, d'Évariste Gélinas, de Charles-Ovide Perrault ; le plus intéressant est sans doute celui du lieutenant-colonel Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry. Son contemporain Edmond Lareau disait que le style de David était

riche en comparaisons, en images, en figures, [...] toujours

soutenu, [...] clair, soigné, sa phrase complète, sa période cadencée. Le grand luxe d'images exclut la sobriété : la diction pourrait être plus sobre, sinon plus châtiée. [...] David est artiste ; Buies, bon prosateur ; tous deux se disputent la palme dans le champ du journalisme canadien ²⁵.

Mais plusieurs auteurs estiment que l'aspect critique des œuvres de David laisse à désirer ²⁶ :

Son œuvre est animée d'un grand patriotisme qui reflète le nationalisme de son temps, à savoir que David chante les héros du passé mais travaille en même temps à réconcilier les Canadiens français et les Canadiens anglais. L.-O. David est l'un des grands orateurs et journalistes, ainsi que l'un des meilleurs écrivains de son temps. En revanche, la critique juge sévèrement son œuvre historique parce qu'il est trop proche des événements et qu'il y est personnellement engagé ²⁷.

L.-O. David et le clergé.

D'où provient cette réserve à son endroit ? À notre avis, de deux événements : la publication en 1884 d'une étude sur le rôle des Patriotes et, en 1896, celle d'une brochure anticléricale, *le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*, qui suscite le courroux des autorités ecclésiastiques et est mise à l'index par Rome. Dans le premier essai, David présente les « rebelles » de 1837-1838 comme de vrais patriotes ; il met toute son énergie à présenter leur échec comme la conséquence à la fois de l'attitude démobilisatrice du clergé — principalement du haut clergé — et la défection des Américains à livrer les armes qu'ils leur avaient promises. Voici un passage où l'auteur dénonce la duperie d'un curé :

À Sainte-Rose, il y eut aussi des réunions secrètes chez un aubergiste du nom d'Augustin Tassé. On se prépara à marcher le 3 novembre et quelques-uns se rendirent au camp de Terrebonne. L'agitation dans cette paroisse était encouragée par le curé, M. Turcotte, qui, se croyant en danger, s'était enfui, l'année précédente, aux États-Unis où il avait vu Nelson, Côté et les autres chefs patriotes, et était revenu à Sainte-Rose, très excité, prédisant à qui voulait l'entendre qu'un massacre effrayant aurait lieu le 3 novembre. En 1838 comme en 1837, ce curé joua un rôle double ; pendant qu'il parlait de manière à exciter les patriotes, il racontait aux bureaucrates tout ce qui se passait ²⁸.

Dans le second, il critique le rôle politique et social de l'Église. Pierre Bernard s'est chargé d'en réfuter toutes les thèses au nom de la légitimité divine que

l'Église s'accorde à elle-même dans tout ce qu'elle fait. Évoquant les événements de 1837-1838, l'abbé Bernard rétorque à David :

... Le clergé, en rappelant au peuple la doctrine catholique sur les devoirs des sujets envers l'autorité constituée, l'a fort opportunément mis en garde contre les fauteurs de sédition, et confirmé dans ses dispositions de loyauté et dans la saine appréciation de sa situation politique. En 1837, si le peuple dans son ensemble a eu plus de sens politique que plusieurs de ses chefs, c'est en partie au clergé qu'il le doit. Le clergé s'en reconnaît volontiers coupable, mais les hommes seuls qui, comme M. David, aiment mieux écouter le sentiment que la raison voudront lui en faire un crime. Vouloir faire retomber l'insuccès des *patriotes (sic)* sur l'intervention du clergé, c'est une fantaisie que rien ne légitime ; faire retomber sur le clergé la répression sanglante de la sédition qu'il a cherché à prévenir, c'est une calomnie que réprouve l'histoire. La vérité, c'est que si le peuple, clergé en tête, n'eût donné des preuves manifestes de loyauté, la répression eût été plus cruelle encore et les conséquences de la révolte bien autrement funestes au pays tout entier ²⁹.

Ainsi se réécrit l'histoire ; seuls, depuis ce temps, les adeptes du totalitarisme ont su le faire aussi bien. L.-O. David, quoiqu'il fût croyant, est à notre avis à ranger dans cette lignée de libres penseurs dont nous avons ailleurs tracé le parcours intellectuel ³⁰ : un homme droit, intègre, sincère et surtout clairvoyant.

Un guide pour les Québécois d'aujourd'hui.

Dans *Au soir de la vie*, sorte d'autobiographie qu'il publie en 1924, David, vieillissant et perdant de sa verve, se montre plus conciliant à l'endroit des Anglais et de l'Église ; il désire avant tout réconcilier les « deux solitudes ». Certes, il ne dément pas ainsi ce qu'il a toujours affirmé : il y a moyen de vivre en paix au Canada, que l'on soit anglophone ou francophone ; mais cette paix ne saurait en aucun cas s'instaurer au prix de la disparition des Canadiens français. C'est peut-être cette position particulière qui apparut aux yeux de plusieurs comme ambiguë et qui fit dire à Théophile Saint-Pierre que « comme homme politique, M. David s'est contenté des tâches obscures, n'ayant été député que de 1887 à 1891 ³¹ ». C'est juste. Mais cela n'enlève absolument rien à sa valeur ni à celle de son œuvre. Au contraire, si Laurent-Olivier David n'a pas plus brillé en politique, c'est que tel n'était pas le meilleur terrain qu'il ait trouvé pour faire valoir ses points de vue.

Brillant orateur mais écrivain avant tout, c'est dans ses écrits qu'il a laissé sa trace, celle d'un guide, d'un penseur dont les Québécois de notre époque ont tout lieu de s'inspirer alors que les projets du nationalisme, pressentis dans leur absolue nécessité et ébauchés par L.-O. David et quelques patriotes du siècle dernier — dont David s'est fait lui-même le fidèle biographe —, semblent enfin prendre corps.

NOTES

1. M. Lebel [1978], p. 61.
2. Extrait des registres de l'état civil de la paroisse du Sault-au-Récollet, 24 mars 1840.
3. G. Dorion et M. La Terre [1980], p. 431.
4. Le 15 janvier 1721, les Sulpiciens concédèrent à Jacques David la censive 1085 D dans la partie nord de la côte Saint-Michel, comme l'indique le terrier de l'île de Montréal.
5. R. Jetté [1983], pp. 312-113.
6. Norbert Dumas [1861], p. 70. Voir aussi : Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.
7. J.-C. Robert [1982], p. 259.
8. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski [1989], p. 377.
9. Service de la planification du territoire de la Communauté urbaine de Montréal [1987], p. 389.
10. Th. Saint-Pierre [1894], p. 108.
11. J.-P. de Lagrave [1976], p. 44.
12. Ce journal surviva jusqu'au 7 novembre 1867 (C. Aubry et A. Vidricaire [1988], p. 59.)
13. La famille Desbarats possède des intérêts dans le domaine de l'édition : « C'était en 1870. M. Desbarats venait d'ouvrir un atelier d'imprimerie et de fonder un journal anglais, dans le but d'exploiter un procédé nouveau de gravure appelé Leggotypie. Le journal anglais, illustré au moyen de ce procédé, semblait avoir du succès » (L.-O. David, *Souvenirs et biographies* [1926], p. 84). Georges E. Desbarats sera le premier éditeur des œuvres de L.-O. David.
14. Th. Saint-Pierre [1894], p. 108.
15. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski [1976], p. 177.
16. « Hon. Sénateur L.-O. David », in *Biographical Society of Canada, ed.* [1924], [n. p.].
17. Circonscription électorale, comté.
18. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski [1989], p. 377.
19. *Ibid.* Th. Saint-Pierre [1894] dit plutôt « secrétaire » (ce qui revient au même).
20. « Hon. Sénateur L.-O. David », in *Biographical Society of Canada, ed.* [1924].
21. *Ibid.*
22. M. Lebel [1980], p. 61.
23. L.-O. David, *Souvenirs et biographies*, Montréal,

Beauchemin, 1926, pp. 83-84.

24. M. Lebel [1978], p. 61.

25. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski [1976], p. 178.

26. *Ibid.*

27. R. Hamel, J. Hare et P. Wyczynski [1989], p. 377.

28. L.-O. David, *les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Jacques Frenette, 1981, p. 207.

29. P. Bernard [1896], pp. 50-51.

30. J. G. Ruelland [1989]. Voir aussi : J.-P. de Lagrave et J. G. Ruelland [1986] et [1989].

31. Th. Saint-Pierre [1894], p. 108.

*

* *

L'auteur remercie chaleureusement M. Michel Lapierre pour sa collaboration dans la recherche de la documentation nécessaire à la rédaction de cet article.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTRÉAL, *Livre terrier de l'île de Montréal à l'exception de la ville, des faubourgs et des villages*, paroisse du Sault-au-Récollet, côte Saint-Michel nord, Montréal, [s.d.], [n. p.].

AUBRY, Christian et VIDRICAIRE, André [1988], « Médéric Lanctôt », in Aubry, Christian, Chabot, Marc, Cournoyer, Luc et Vidricaire, André [1988], pp. 35-197.

AUBRY, Christian, CHABOT, Marc, COURNOYER, Luc et VIDRICAIRE, André [1988], *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, vol. II, Montréal, université du Québec à Montréal, coll. « Philosophie québécoise », n° P-2, 309 p.

BERNARD, Pierre [1896], *Un manifeste libéral : M. L.-O. David et le clergé canadien*, Québec, Brousseau, 177 p.

BIOGRAPHICAL SOCIETY OF CANADA, ed. [1924], *Prominent People of the Province of Quebec 1923-1924*, Montréal [n. p.].

DORION, Gilles et LA TERREUR, Marc [1980], « En marge de la politique », discours de Louis-Athanase David », in Lemire, Maurice, dir. de la pol. [1980], t. II, p. 431.

DUMAS, Norbert [1861], « Cadastre abrégé de la seigneurie de l'île de Montréal », dressé le 24 août 1861, dans *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Montréal* [1863], Québec, Derbishire et Desbarats, vol. II, p. 70.

FRÉCHETTE, Louis [1891], « Réponse à M. David », in *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2e série, vol. IX, section 1, pp. 59-66.

GENEST, Thérèse [1975], *la Pensée du journaliste*

L.-O. David au début de sa carrière politique (1864-1873), mémoire de maîtrise, université d'Ottawa, (IX) 179 (4) f.

GLOBENSKY, C.-A. [1884], *la Rébellion de 1837-1838 ou Réponse de M. C.-A. Globensky à M. L.-O. David*, Québec, Côté, 100 p.

HAMEL, Réginald, HARE, John et WYCZYNSKI, Paul [1976], « David, Laurent-Olivier (1840-1926) », in *Dictionnaire pratique des auteurs québécois*, Montréal, Fides, pp. 177-178.

HAMEL, Réginald, HARE, John et WYCZYNSKI, Paul [1989], « David, Laurent-Olivier (1840-1926) », *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, pp. 377-379.

JETTÉ, René [1983], *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.

LAGRAVE, Jean-Paul de [1976], *le Combat des idées au Québec-Uni (1840-1867)*, Montréal, Éd. de Lagrave, coll. « Liberté », 150 p.

LAGRAVE, Jean-Paul de et RUELLAND, Jacques G. [1986], *Appel à la Justice de l'État, de Pierre du Calvet, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile*, coll. « Fleury-Mesplet », 74 p.

LAGRAVE, Jean-Paul de et RUELLAND, Jacques G. [1989], *Valentin Jautard (1736-1787), premier journaliste de langue française au Canada*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, coll. « Fleury-Mesplet », 390 p.

LEBEL, Maurice [1978], « Biographies et portraits, de Laurent-Olivier David », in Lemire, dir. de la publ. [1978], t. I, p. 61.

LEMIRE, Maurice, dir. de la publ. [1978 et 1980], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, t. I et II.

ROBERT, Jean-Claude [1882], « David, Ferdinand », in *Dictionnaire biographique du Canada*, t. XII (1881-1890), Québec, Presses de l'université Laval, pp. 258-259.

RUELLAND, Jacques G. [1989], *Figures de la philosophie québécoise à l'époque de la Révolution française*. Vol. I : *Fleury Mesplet, Pierre du Calvet, Valentin Jautard, Pierre de Sales Laterrière*, Montréal, université du Québec à Montréal, coll. « Philosophie québécoise », n° P-4, 194 p.

SAINT-PIERRE, Théophile [1894], « Laurent-Olivier David », in *Histoire du commerce canadien-français de Montréal et du district de Montréal (1535-1893)*, Montréal, Sabiston Litho & Publishing, p. 108.

SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL [1982], *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, les Résidences*, Montréal, pp. 388-389.

ZOLTVAITNY, Yves-François [1969], « Laurent-Olivier David et l'infériorité économique des Canadiens français », in *Recherches sociographiques*, vol. X, n° 2-3, pp. 426-430.

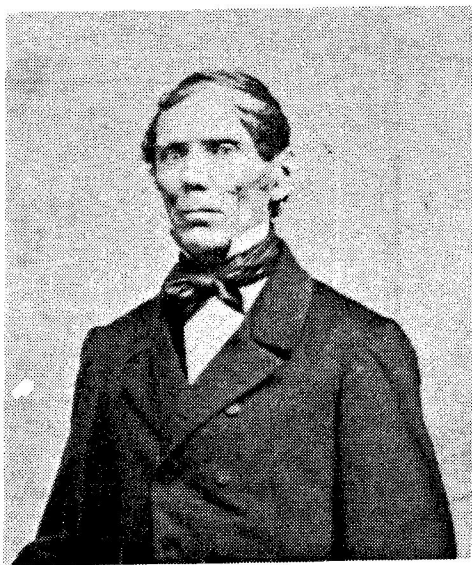
Familles du Sault-au-Récollet (II)

Michel Lapierre

I. Les Brousseau.

Antoine Brousseau.

LES BROUSSEAU du Sault-au-Récollet descendent de Julien Brosseau, dit Laverdure (le patronyme s'écrivira *Brousseau* un peu plus tard). Ce maître tailleur, fils de Damien Brosseau et de Marguerite Omelet, venait de Sainte-Croix, dans le diocèse de Nantes. Il épousa à Québec le 28 octobre 1668 Simone Chalifou. Son arrière-petit-fils Antoine Brousseau se maria à Yamachiche le 6 novembre 1769 avec Geneviève Rivard, dite Loranger. C'est le fils de ce dernier, aussi prénommé Antoine, qui, demeurant à la ferme Saint-Gabriel¹ en la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal, convolera au Sault-au-Récollet le 20 novembre 1797 avec Geneviève Rivard, dite Lanouette, fille de Joseph Rivard-Lanouette et de Geneviève (prénommée aussi Charlotte) Bergeron.



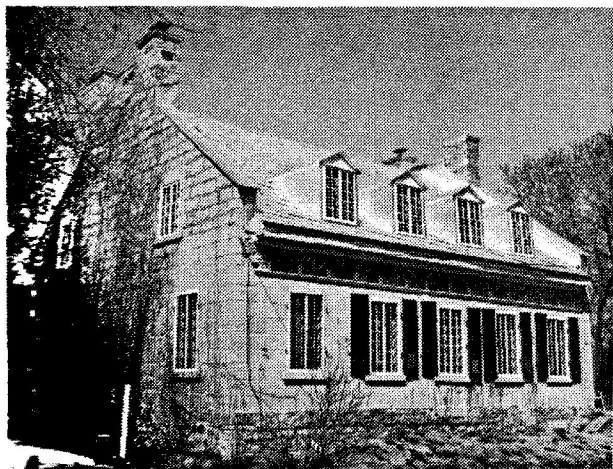
Antoine Brousseau, fils d'Antoine Brousseau et de Geneviève Rivard-Lanouette, vers 1860.

Ce couple habitera la paroisse de Montréal, mais leur fils, troisième à porter le prénom d'Antoine dans la lignée, s'installera au Sault-au-Récollet avant même de se marier. À l'âge de vingt-six ans, le jeune homme épouse à Notre-Dame le 13 juin 1826 Marie-Marguerite Leduc-Saint-Omer, âgée de vingt ans, fille de Dominique-Lambert Leduc-Saint-Omer (1784-1832), cultivateur très à l'aise de la côte Saint-Antoine, et de Marie-Françoise Hurtubise. Selon l'habitude des gens bien, la famille de la future avait obtenu la dispense de deux bans. Il s'agissait vraisemblablement d'une grande noce. D'après le contrat de mariage passé trois jours plus tôt devant les notaires Charles Prévost et Louis Huguet-Latour, Antoine Brousseau doue Marie-Marguerite de la somme assez considérable de 2 000 livres de vingt *coppres* ou *chelins* ancien cours. Pas moins de dix-huit témoins étaient alors présents dans l'étude².

Par cette alliance, Antoine Brousseau accède déjà aux franges de la bourgeoisie canadienne-française de l'île de Montréal qui, par l'endogamie, le négoce et l'exercice des professions libérales, prenait évidemment l'allure d'une caste. Ainsi, Marie-Catherine Leduc-Saint-Omer, la tante de sa femme, avait épousé à Notre-Dame le 12 avril 1790 Joseph Valois, marchand du faubourg de Saint-Antoine, député du comté de Montréal de 1820 à 1834, partisan de Papineau. Sa belle-sœur Émilie Leduc-Saint-Omer convolera le 18 septembre 1826 avec Pascal Persillier-Lachapelle fils, un négociant des plus en vue. Son beau-frère (né en 1808), qui porte le nom de Dominique-Lambert Leduc-Saint-Omer comme le beau-père, pratiquera le notariat à Montréal de 1833 à 1847 et s'éteindra prématurément, le 18 mars 1851, sans laisser de descendance. Notons enfin que la belle-mère d'Antoine Brousseau, Marie-Françoise Hurtubise, cédera le 23 avril 1851 à la femme et aux enfants de celui-ci la moitié d'un patrimoine assez considérable

sur laquelle nous reviendrons. (L'autre moitié ira aux enfants issus du mariage d'Émilie Leduc-Saint-Omer et de Pascal Persillier-Lachapelle fils.) Toutefois, les donataires devront, entre autres choses, faire dire trois cents messes basses pour le repos de l'âme de la distinguée donatrice...

Le 29 septembre 1830, Antoine Brousseau, « surveillant le moulin du village du Sault, y résidant », et sa femme achètent de Marie-Marguerite Brunet-Bellehumeur, veuve du meunier Joseph-Jacques (ou Jacques-Joseph) Arel, et des autres héritiers de celui-ci, une terre découpée de manière asymétrique au bord de la rivière des Prairies, contenant plus de 120 arpents de superficie, dans la censive n° 1100, avec une maison de pierre, une grange et d'autres dépendances, ainsi qu'une deuxième terre en continuité, de 2 arpents de front sur à peu près 12 arpents (15 selon le terrier) de profondeur, sans aucun bâtiment, dans les censives n°s 1061 C et 1062 C, en la partie nord de la côte Saint-Michel, le tout pour la somme de 500 livres courant et contre une rente viagère qu'il devra verser chaque année à la veuve Arel⁴. Ce qui semble bien indiquer que la maison dite Antoine-Brousseau (2273, boulevard Gouin Est) aurait été construite avant 1835, date communément avancée jusqu'à ce jour sans la moindre preuve... Le fait est d'autant plus vraisemblable que la veuve Arel se réserve trois chambres, la partie du grenier qui se trouve au-dessus et la partie de la cave située au-dessous. La demeure qu'on mentionne dans l'acte notarié aurait donc la dimension imposante de celle qui subsiste aujourd'hui. Cependant, les murs coupe-feu et la pierre de taille qui donnent un cachet urbain, et même bourgeois, à cette maison rurale ne sont probablement pas antérieurs au XIX^e siècle.



Antoine-Brousseau (2273, boulevard Gouin Est).

Joseph-Jacques Arel avait acquis les deux terres le 2 novembre 1798 d'Étienne Nivard de Saint-Dizier fils (1766-1820)⁵, riche marchand qui sera député de Montréal-Ouest de 1810 à 1814 et deviendra le 3 avril 1812 lieutenant-colonel et commandant de la division de la Pointe-Claire. Ce dernier, qui habitait alors le Sault-au-Récollet, les tenait par succession de son père, également appelé Étienne Nivard de Saint-Dizier (1715-1789), bourgeois de la rue Saint-Paul à Montréal, qui, avec sa femme Marie-Anne-Amable Vallée (celle-ci agissant souvent seule), les avait achetées par morceaux du farinier Louis-Joseph Sicard⁶, fils de Simon Sicard (le premier meunier du Sault-au-Récollet), du tanneur Joseph Sicard⁷, petit-fils de Simon Sicard, — pour ce qui est de la côte du Sault —, d'Ignace Bertrand (prénomé aussi Nicolas)⁸ ainsi que de François et Joseph Brignon-Lapierre⁹ — en ce qui concerne la côte Saint-Michel.

Antoine Brousseau s'était peut-être installé au Sault-au-Récollet parce que, comme on l'a vu, ses grands-parents maternels Joseph Rivard-Lanouette et Geneviève Bergeron y demeurèrent. Quoi qu'il en soit, il travaillait dans les « moulins » du village au service des Sulpiciens. Le 19 juillet 1833, en sa qualité de « maître meunier », il commande à Louis Aubertin, maître menuisier du lieu, quatorze à quinze croisées avec allèges et châssis, quatre portes pour le moulin à clous à construire en pierre sur le terrain des Messieurs du Séminaire, le tout selon le plan qu'il lui montre et au prix de 15 francs pour chaque ouverture. Il s'engage à lui fournir le bois¹⁰. Il avait d'ailleurs deux ans plus tôt commandé 100 cordées (frêne, orme, *plane*, chêne rouge, hêtre et merisier), en sus de 500 perches de frêne et de cèdre, à Ambroise Brignon-Lapierre (le Patriote qui sera emprisonné lors de la Rébellion) pour la somme de 840 livres ancien cours¹¹.

L'influence d'Antoine Brousseau s'accroît sans cesse au Sault-au-Récollet. Le 25 décembre 1836, on l'élit marguillier et il devra se charger des comptes de la fabrique en 1839. Le 25 mai 1841, les Sulpiciens concèdent à ce « maître meunier et cultivateur » une terre de 114 arpents de superficie dans la censive n° 1095 (section nord de la côte Saint-Michel), qui faisait partie de leur domaine, et accordent pour celle-ci la commutation des droits seigneuriaux, le tout contre la somme de 1 150 livres courant¹². Brousseau obtient le grade d'enseigne de milice le 16 novembre 1839, celui de lieutenant

le 15 janvier 1846¹³ et plus tard celui de capitaine. Il sera maire de la paroisse de 1860 à 1864 et juge de paix. À la manière britannique, il aura droit au titre d'écuyer (en anglais *esquire*) qu'on décernait communément aux notables par simple civilité.

Le 2 janvier 1866, Antoine Brousseau lègue tous ses biens à sa femme. Advenant le décès ou le remariage de cette dernière, ils retourneront aux enfants¹⁴. Il meurt au Sault-au-Récollet le 12 janvier de la même année. On l'inhumera trois jours plus tard dans les caveaux de l'église paroissiale en présence de plusieurs ecclésiastiques.

Son fils aîné Antoine-Ovide avait épousé Marie-Céline Comte en l'église Notre-Dame le 6 mai 1851. Il pratiquera le notariat à Montréal de 1853 à 1892. Il mourra le 14 mai 1900 à l'âge de soixante-douze ans et on l'entermera dans le cimetière du Sault-au-Récollet.

Joseph-Hormidas Brousseau.

Quant au cadet, Joseph-Hormidas, il restera dans la maison paternelle. Ce cultivateur lettré, oncle du poète René Chopin, avait uni sa destinée en l'église de la Visitation le 24 février 1862 à celle de Marie-Louise Chalut, âgée de dix-neuf ans, fille de François Chalut, bourgeois de la paroisse, et d'Émilie Persillier-Lachapelle, non sans lui avoir déclaré dans une lettre datée du 1^{er} juin de l'année précédente : « ... mon amour pour vous est plus que de l'amour, c'est de l'enivrement, c'est un culte, c'est de l'adoration, c'est quelque chose de fort, de durable, d'éternel que je ne puis pas trop expliquer¹⁵. » Aux termes beaucoup plus prosaïques du contrat de mariage conclu le 18 février 1862, le futur époux versait un douaire de 500 livres du cours de Halifax. Quant à François Chalut, il faisait donation à sa fille en avancement d'hoirie, entre autres objets, d'un lit et d'une commode plaquée en acajou ; tandis qu'Antoine Brousseau promettait de payer à son fils une rente annuelle de 50 livres du cours de Halifax¹⁶.

Le 26 mai 1873, Marie-Marguerite Leduc-Saint-Omer, veuve d'Antoine Brousseau, cède les biens de son mari (en sa qualité de légataire) et les biens de sa mère, Marie-Françoise Hurtubise, veuve de Dominique-Lambert Leduc-Saint-Omer (dont elle est la donataire), à ses fils Antoine-Ovide et Joseph-Hormidas ainsi qu'à sa fille Marguerite-Léocadie-Délia, épouse de Jules-Nestor Chopin, médecin du Sault-au-Récollet, à savoir 1^o la terre et le terrain

situés dans la censive n^o 1100 (qui porteront les n^{os} 134 et 136 du cadastre) avec la maison de pierre, une maison de bois (aujourd'hui 2353, boulevard Gouin Est, qu'habitera un temps Joseph-Hormidas Brousseau, plus tard Joseph Monette), les dépendances et tous les objets mobiliers qui s'y trouvent ; 2^o les terres des censives n^{os} 1095, 1061 C et 1062 C (qui porteront les n^{os} 334 et 336 du cadastre) ; 3^o un passage (qui portera le n^o 335) ; 4^o la somme de 800 piastres « du cours actuel du Canada » (montant de 16 actions avec intérêts et dividendes dans la Banque du Peuple) ; 5^o la somme de 12 000 piastres (prix obtenu lors de la vente par la donatrice et ses enfants, le 1^{er} juin 1866, de la moitié d'un terrain situé dans la ville de Montréal au coin des rues Saint-Joseph et McGill à Charles Wilson, membre du Conseil législatif du Canada) ; 6^o la somme de 2 270 louis courant (le prix obtenu lors de la vente par la veuve Brousseau et ses enfants, le 15 mars 1859, de la moitié d'une terre située à la côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Montréal, à William E. Phillips) ; 7^o la somme de 200 piastres (montant de 4 actions avec intérêts et dividendes dans la Banque du Peuple qui provient de la succession de Marie-Françoise Hurtubise, veuve Leduc-Saint-Omer). Plusieurs réserves apparaissent dans l'acte notarié, en particulier l'obligation de payer à la donatrice la somme de 100 louis de rente viagère annuelle¹⁷.

Le même jour, Antoine-Ovide Brousseau et sa sœur Marguerite-Léocadie-Délia Brousseau, femme du docteur Jules-Nestor Chopin, vendent leurs droits à leur frère Joseph-Hormidas sur la terre qui portera le numéro cadastral 134 et sur les biens meubles qui s'y trouvent pour la somme de 1 000 louis courant. Aux termes du contrat, l'acquéreur devra laisser à sa mère la jouissance de la moitié sud-ouest de la maison de pierre et lui verser la rente viagère prévue¹⁸.

Joseph-Hormidas Brousseau commence déjà — d'une manière fort timide il est vrai — la liquidation du patrimoine qui, pour les vieilles familles terriennes du Sault-au-Récollet, marquera le début du XX^e siècle. Le 11 août 1874, ne vend-il pas à Joseph Rocan-Bastien une partie de la terre n^o 134 du cadastre, mesurant 45 pieds de front sur un arpent de profondeur, au prix de 150 piastres courant¹⁹ ? De même, il abandonne, le 12 novembre 1880, à Zéphirin Brignon-Lapierre la moitié nord-est de la terre n^o 334 du cadastre contre 2 000 piastres courant²⁰. Ce bien-fonds appartiendra plus tard à la

Compagnie Miron et Frères.

Joseph-Hormidas Brousseau sera maire de la paroisse de 1874 à 1886. Lors des cabales organisées en vue des élections municipales, provinciales et fédérales, il se montrera résolument conservateur et aura des adversaires comme Gordien Ménard père ainsi que Gordien Ménard fils, ce futur maire du village de Saint-Joseph-de-Bordeaux qu'on considérera comme le chef des rouges de toute la paroisse du Sault-au-Récollet. Il deviendra marguillier en charge en 1883. Sa fille Elvine sera organiste à l'église de la Visitation de 1881 à 1891 et son autre fille Albine le sera de 1891 à 1930. Il mourra *intestat* le 9 décembre 1886 à l'âge de quarante-huit ans, laissant donc comme seuls héritiers sa veuve ainsi que ses six enfants : Elvine, Corinne, Albine, Régine, Raoul et Fernand-Joseph. On l'inhumera dans le cimetière du Sault-au-Récollet aux côtés de ses parents et de son frère.

À l'exemple de leur père, les enfants de Joseph-Hormidas Brousseau continuent, entre 1897 et 1901, de vendre par morceaux les propriétés familiales ²¹.

Fernand-Joseph Brousseau.

Le 29 octobre 1906, Elvine Brousseau, femme de Théodule-Pierre Senécal (appelé aussi Théodore-Pierre), comptable, Régine Brousseau, femme d'Hector Lesage, avocat, Corinne et Albine Brousseau, Raoul Brousseau, commis de banque, demeurant tous au Sault-au-Récollet, se dessaisissent de leurs droits sur une partie de la terre n° 134, contenant 100 pieds anglais de largeur sur 170 de profondeur, au profit de leur frère Fernand-Joseph, commis et agent d'assurances, contre la somme de 500 dollars ²². C'est sur cet emplacement, peu de temps après, que l'acquéreur se fera construire une imposante maison victorienne de bois qu'on démolira vers 1960. Le 4 décembre 1909, les héritiers Brousseau vendent à Maurice Gabias, courtier d'assurances de Montréal, la terre n° 134-1 et la plus grande partie du terrain n° 136 au prix de 50 000 dollars ²³. Mieux que beaucoup d'autres propriétaires terriens, Fernand-Joseph Brousseau sait profiter de l'urbanisation. N'est-il pas le vice-président de la Home Realty Company qui, pas plus tard que le 3 mars 1910, achète de Gabias les biens immeubles pour la même somme que celle de l'année précédente ²⁴ ?

Fernand-Joseph Brousseau sera maire du village du Sault-au-Récollet de 1911 à 1914, puis maire de

la ville du Sault-au-Récollet de 1914 à 1916, année où Montréal absorbera cette municipalité. Il deviendra marguillier en charge de la Visitation en 1934. Ses sœurs et son beau-frère Théodule-Pierre Senécal vivront dans la vieille demeure de pierre qui, jusqu'en 1952, restera la propriété de la famille.

Ainsi, les Brousseau demeureront fidèles au Sault-au-Récollet, où coule cette rivière des Prairies qu'un poète méconnu, Sylvain Garneau (1930-1953), issu lui aussi de notre fragile bourgeoisie, évoquera dans une véritable incantation :

*Rivière, ma rivière, ô rivière, ma blonde,
Que je retrouverai partout de par le monde,
Je graverai ton nom sur les troncs d'arbres*
[morts... ²⁵

*

* *

Je tiens à remercier M^{me} Rita Brousseau-Gervais et M. René Tellier, tous deux du quartier d'Ahuntsic, pour les renseignements qu'ils ont eu l'amabilité de me fournir.

Généalogie

1. Julien Brousseau et Simone Chalifou
(Notre-Dame-de-Québec, 28 octobre 1668)
2. Pierre Brousseau et Marie-Thérèse Bernard
(Notre-Dame-de-Québec, 7 janvier 1704)
3. Charles Brousseau et Thérèse Roberge
(Notre-Dame-de-Québec, 6 février 1730)
4. Antoine Brousseau et Geneviève Rivard-Loranger
(Yamachiche, 6 novembre 1769)
5. Antoine Brousseau et Geneviève Rivard-Lanouette
(Sault-au-Récollet, 20 novembre 1797)
6. Antoine Brousseau et Marie-Marguerite Leduc-Saint-Omer
(Notre-Dame-de-Montréal, 13 juin 1826)

7. Joseph-Hormidas Brousseau et Marie-Louise
Chalut
(Sault-au-Récollet, 24 février 1862)

8. Fernand-Joseph Brousseau et Marie-Albina
Champagne
(Saint-Jacques de Montréal, 4 juin 1907)

25. Sylvain Garneau, « Mes trois prisons », *Objets retrouvés*, coll. « Poésie canadienne », Montréal, Déom, 1965, p. 310.

NOTES

Pour chaque acte notarié, nous n'indiquons par mesure de commodité que le nom du notaire qui avait la garde du minutier ainsi que la date et le numéro du document.

1. L. Chaboillez, 13 nov. 1797, 2670.
2. Ch. Prévost, 10 juin 1826.
3. J. Belle, 23 avril 1851, 12193.
4. F.-X. Racicot, 29 sept. 1820, 86.
5. L. Chaboillez, 2 nov. 1798, 3249.
6. A. Foucher, 23 janv. 1789, 6610.
7. J. Papineau, 29 avril 1789, 1279 ; 30 oct. 1789, 1393 ; 4 mai 1790, 1464.
8. *Id.*, 21 mars 1790, 1446.
9. *Id.*, 23 avril 1790, 1461.
10. F.-X. Racicot, 19 juil. 1833, 314.
11. *Id.*, 21 févr. 1831, 111.
12. N.-B. Doucet, 28 mai 1841, 27257.
13. Denis Racine, *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada (1830-1848)*, Société généalogique de Québec, contribution n° 51, 1986, p. 70.
14. C. Germain, 2 janv. 1866, 5943.
15. Lettre de Joseph-Hormidas Brousseau à Marie-Louise Chalut, 1^{er} juin 1861, collection de Mme veuve Jean Sénécal, de Saint-Laurent.
16. P. Mathieu, 18 févr. 1862, 10074.
17. J.-É.-O. Labadie, 26 mai 1873, 16461. Pour ce qui est de la maison de bois située dans la censive n° 1100, voir dans les minutes du notaire Césaire Germain le bail consenti par Marie-Marguerite Leduc-Saint-Omer, veuve d'Antoine Brousseau, à son fils Joseph-Hormidas Brousseau, 3 août 1866, acte n° 5991.
18. *Id.*, 26 mai 1873, 16463.
19. L.-N. Dumouchel, 11 août 1874, 2081.
20. J.-A. Labadie, 12 nov. 1880, 17003.
21. C.-É. Leclerc, 12 août 1897, 10359 ; *id.*, 25 oct. 1898, 11200 ; C. Paquet, 19 mars 1901, 2145.
22. C.-É. Leclerc, 29 oct. 1906, 17302.
23. *Id.*, 4 déc. 1909, 18832.
24. W. H. Cox, 3 mars 1910, 7078.



Joseph Prévost, fils de Jean-Baptiste Prévost et de Josephette Bélanger, vers 1910.

II. Les descendants de René Provost.

Une des trois familles Prévost du Sault-au-Récollet.

Trois familles Prévost qui procèdent de trois souches bien distinctes marquèrent l'histoire du Sault-au-Récollet. Mentionnons d'abord celle de Martin Prévost, fils de Pierre Prévost et de Charlotte Vien, venu de Montreuil-sous-Bois, près de Paris. Ce colon épousa à Québec le 3 janvier 1644 l'Indienne Marie-Olivier Manitouabéouich. Parmi ses descendants, on trouve les frères Julien-Philius et Jean-Baptiste Prévost, qui furent meuniers au Gros-Sault

à la fin du XIX^e siècle. Il faut aussi mentionner la lignée issue d'Eustache Prévost, fils d'Isaac Prévost et de Jeanne Sautil, venu, lui, de la paroisse de Sainte-Madeleine de La Bouille, dans l'archidiocèse de Rouen. Ce soldat du régiment de Carignan convola à Montréal le 13 novembre 1673 avec Marie-Élisabeth Guertin. Son arrière-petit-fils l'abbé Louis-Amable Prévost fut curé du Sault-au-Récollet de 1790 à 1799 ; le petit-neveu de ce dernier, Eustache-Lin Prévost, posséda au XIX^e siècle une maison de pierre encore existante (1920, boulevard Gouin Est). Hermine Prévost, mère de Saint-Denys Garneau, provenait de la même souche. Enfin, on doit citer la filiation qui remonte à René Provost (le patronyme se changera vite en *Prévost*), issu de l'union de Nicolas Provost et d'Anne Saint-Amant, qui demeurait dans la paroisse de Saint-Laurent de Paris avant de s'établir au Canada. Il se maria avec Anne Daudelin à La Pérade le 9 janvier 1648.

C'est cette dernière famille Prévost que nous abordons maintenant. Nous comptons traiter des deux autres dans une livraison ultérieure des *Cahiers d'histoire*.

De la côte de la Misère au village du Sault.

Le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils de René Provost et d'Anne Daudelin habitèrent tous trois Boucherville et convolèrent dans cette paroisse. Cependant, l'arrière-petit-fils, Louis Prévost, finit par quitter son patelin pour s'établir au Sault-au-Récollet avec sa femme Apolline Saurel. Le 22 septembre 1797, il achète du curé Louis-Amable Prévost pour la somme de 2 000 livres ou *chelins* de vingt *coppres* une terre au bord de la rivière des Prairies à la côte de la Misère (censive n° 414, dans la partie ouest de la paroisse) « avec une maison, grange et autres bâtiments en bois dessus construits, avec réserve d'un arpent et demi de terre de front à prendre au bord de l'eau en allant jusqu'au chemin du roi du côté de Jean-Baptiste Jubinville pour Jean Starly... » Le bien-fonds mesure 3 arpents de largeur sur environ 5 de longueur. Selon l'avenant ajouté au contrat passé devant le notaire Augustin Châtellier, Louis Prévost devra verser une rente viagère annuelle de 78 livres à Jean Starly¹. Il revendra la terre le 20 septembre 1799 à Joseph-Amable Joannet², mais il continuera d'habiter le Sault-au-Récollet comme l'atteste l'acte de mariage de son fils Joseph Prévost.

C'est le 26 octobre 1801 que celui-ci épouse dans

la paroisse Marie-Louise Valade, fille majeure de Guillaume Valade et de feu Marie-Louise Guenet. Journalier né à Boucherville le 21 août 1778, il mourra prématurément, à l'âge de trente-trois ans, le 25 octobre 1811. On l'inhumera le surlendemain dans le cimetière du Sault en présence de son père Louis Prévost et de son frère aussi prénommé Louis. Son fils Jean-Baptiste avait vu le jour dans la paroisse quelques mois avant sa mort, soit le 12 juillet 1811.

Le Patriote Jean-Baptiste Prévost (1811-1907).

Selon le dénombrement du comté de Montréal fait en 1825, la veuve de Joseph Prévost habite cette année-là la côte de la Misère chez son frère consanguin Basile Valade³. On la retrouvera à Saint-Laurent lors du mariage de son fils Jean-Baptiste Prévost, qui, devenu menuisier, demeure dans la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal.

Ce jeune homme unit sa destinée au Sault le 24 août 1835 à celle de Marie-Louise Boucher, fille mineure de Jean-Baptiste Boucher, également menuisier, et de feu Marie-Louise Turcot. La famille Prévost, qui évolue dans un milieu d'artisans, semble bien se classer au-dessous des cultivateurs aisés, mais cela n'empêche pas Jean-Baptiste de faire preuve de maturité politique en se joignant aux Patriotes si bien que les Anglais l'emprisonneront le 30 novembre 1838. Il sera libéré sans procès le 24 janvier 1839⁴. En apparence, ces événements n'entraînent pas un abaissement de sa condition sociale, puisqu'il acquiert le 9 octobre 1843 de Jean-Baptiste Gervais et de Catherine Turcot pour la somme de 1 000 livres ancien cours un emplacement de 60 pieds de front sur à peu près 135 pieds de profondeur, du côté nord du chemin de la reine, au village du Sault-au-Récollet, où ne se trouvait toutefois aucun bâtiment⁵. Ce terrain portera le n° 139 du cadastre.

Jean-Baptiste Prévost se mariera en secondes noces avec Joseph Bélanger à Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies le 7 février 1848 après l'obtention d'une dispense de deux bans. Sur son lopin de terre, il s'était construit une maison (2111-2217, boulevard Gouin Est, démolie vers 1970) où il habitera jusqu'à sa mort survenue, dans sa quarante-deuxième année, le 30 mai 1907. Cinq enfants lui survivront : trois filles, Marie-Louise († 1913), mariée à Balthazar Vincent, Corinne († 1932) et Onésime († 1930), femme d'Alfred Déry, ainsi que

deux garçons, Joseph († 1916) et Achille († 1933). Corinne, supérieure de l'asile de la Providence situé au coin des rues Sainte-Catherine et Fullum, était entrée en religion sous le nom de sœur Marie-Félix dans la congrégation fondée par Émilie Gamelin, celle-là même qui visita les Patriotes emprisonnés à la suite de la Rébellion, parmi lesquels, comme on l'a vu, figurait Jean-Baptiste Prévost.

À la mort de celui-ci, Achille Prévost, l'un des fils, prendra possession du terrain n° 139. Il sera conseiller municipal du village du Sault-au-Récollet.

Joseph Prévost et son fils Avila.

Quant à son frère Joseph, entrepreneur de menuiserie comme le père et le grand-père, il avait acquis le 5 octobre 1886 des époux Antoine Langlois, dit Lachapelle, et Émilie Dugas, dite Labrèche, le terrain n° 138 du cadastre, de 60 pieds de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, pour la somme de 410 piastres courant et avait dû s'engager à verser à Jean-Baptiste Gervais un *constitut* annuel de 10 piastres⁶. Il semble que trois bâtiments s'y trouvaient : une maison (aujourd'hui 2229, boulevard Gouin Est) et deux constructions (plus tard 2223, boulevard Gouin et 10826, rue Saint-François-d'Assise) qui serviront successivement d'ateliers et qu'on convertira par la suite en logis.

Joseph Prévost avait épousé Joséphine Lyons à Saint-Jean-Baptiste-de-Montréal le 7 janvier 1880. Il exercera les fonctions de marguillier en charge en 1905. Il habitait à l'actuel numéro 2229 du boulevard Gouin où naîtra son fils Avila, menuisier lui aussi, qui fera partie de la chorale de l'église paroissiale à partir de 1897 et deviendra maître de chapelle en 1900. De plus, ce dernier fonda en 1909 l'Association chorale du Sault-au-Récollet qui organisera des concerts profanes au profit des œuvres de la paroisse. Après son mariage, Avila Prévost demeurera au futur 2223, boulevard Gouin, puis achètera la maison qui porte maintenant le numéro 2177.

*
* *

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers M. Lucien Prévost et M^{me} Jocelyne Lamer, de la rue Saint-François-d'Assise, dans l'ancien village du

Sault, ainsi qu'envers M. Maurice Prévost, de la place Taché, pour les renseignements qu'ils m'ont fournis avec tant de gentillesse.

NOTES

1. A. Châtellier, 22 sept. 1797, 1173.
2. *Id.*, 20 sept. 1797, document perdu mentionné toutefois au terrier et dans un acte du 25 févr. 1820 (vente de Joseph Joannet et de sa femme à John Clark) extrait des minutes du notaire J.-M. Cadieux.
3. Archives de la ville de Montréal, *Dénombrement du comté de Montréal fait en 1825 par MM. Louis Guy et Jacques Viger* [...], paroisse de la Visitation, côte de la Misère.
4. Ægédus Fauteux lui consacre une courte notice biographique dans *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Éditions des Dix, 1950, pp. 357-358.
5. F.-X. Racicot, 9 oct. 1843, 1044. Cet acte est d'ailleurs cité dans un jugement (favorable) rendu à Montréal le 23 mai 1961 par le juge Philippe Lamarre, de la Cour supérieure, à la suite d'une requête en reconnaissance du droit de propriété de l'immeuble en question, en vertu de la prescription trentenaire, présentée par M^{lle} Pauline Desroches et M^{me} Renée Desroches, épouse de Denis Godard, arrière-petites-filles du Patriote Jean-Baptiste Prévost.
6. Henri P. Pepin, 5 oct. 1886, 8673.

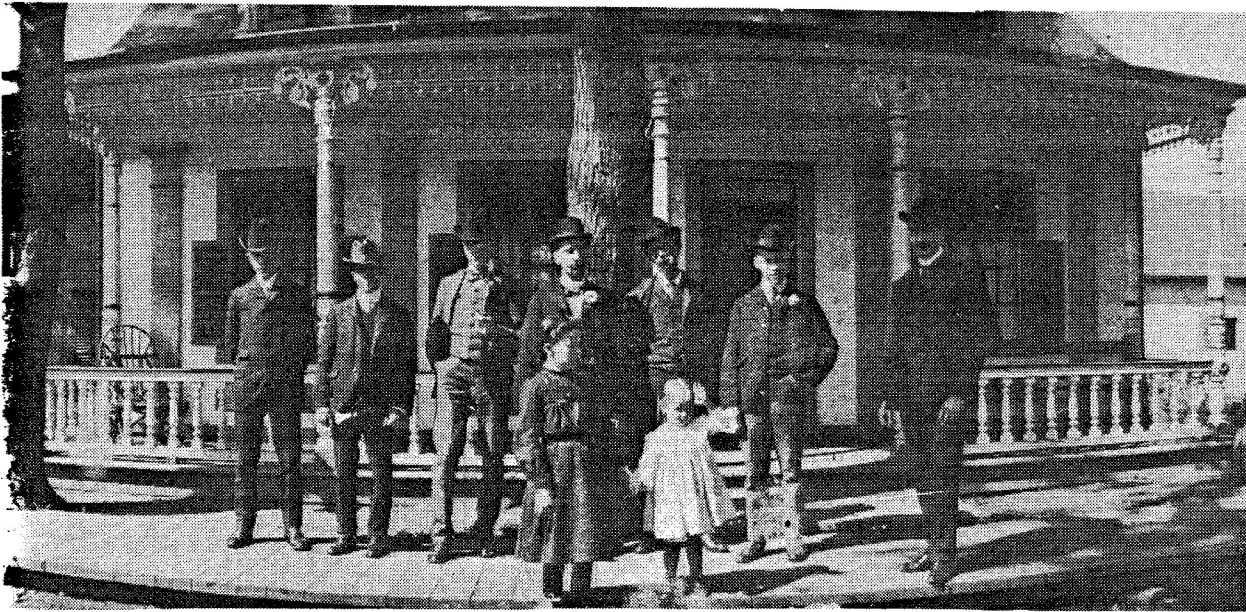
Généalogie

1. René Provost et Anne Daudelin
(La Pérade, 9 janvier 1684)
2. François Prévost et Marguerite Bourdon
(Boucherville, 27 avril 1716)
3. Joseph Prévost et Marie Vincelet
(Boucherville, 27 avril 1750)
4. Louis Prévost et Apolline Saurel
(Boucherville, 27 septembre 1773)
5. Joseph Prévost et Marie-Louise Valade
(Sault-au-Récollet, 26 octobre 1801)

6. Jean-Baptiste Prévost et Josephte Bélanger
(Rivière-des-Prairies, 7 février 1848)

7. Joseph Prévost et Joséphine Lyons
(Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 7 janvier 1880)

8. Avila Prévost et Aurore Lafond
(Saint-Jacques de Montréal, 10 octobre 1911)



Joseph Prévost et les siens devant la maison familiale (2229, boulevard Gouin Est), vers 1900.

III. Les Langlois-Germain.

Les Langlois, dits Germain, se rattachent aux deux bords de la rivière des Prairies. Ceux de Saint-Vincent-de-Paul et du Sault-au-Récollet ont bien sûr une souche commune : Germain Langlois, fils de Michel Langlois et de Catherine Leclerc. Pour s'établir au Canada, ce jeune homme partit de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, d'où vient vraisemblablement son prénom que sa descendance perpétuera sous la forme d'un surnom. Il épousa à Québec le 14 juillet 1675 Jeanne Chalifou, fille de Paul Chalifou et de Jacqueline Archambault. Son fils Martin Langlois convolera, toujours à Québec, avec Marie-Louise Paquet, fille de Jacques Paquet et de Marie-Françoise Stevens et,

à l'instar de ses beaux-frères Louis, Pierre et Maurice Paquet (le patronyme s'écrira aussi *Paquette*), s'installera dans l'île Jésus avec sa famille, si bien que le petit-fils Pierre Langlois se mariera à Saint-Vincent-de-Paul le 30 janvier 1764 avec Marie Labelle.

Ces derniers engendront Jean-Baptiste qui unira sa destinée à celle de Marie-Angélique Dusablé et exercera le métier d'aubergiste à Saint-Vincent. Leur autre fils, Joseph, s'installera, lui, dans la paroisse de la Visitation et y épousera, le 22 octobre 1804, Clémence Lebeau, dite Lalouette, fille majeure d'Alexis Lebeau-Lalouette et d'Hélène-Véronique Chartier-Robert.

Les notaires Germain de Saint-Vincent-de-Paul.



Le notaire Césaire Germain (1808-1874).

Césaire Germain (1808-1874), fils de Jean-Baptiste Langlois-Germain et de Marie-Angélique Dusablé, convolera à Saint-Vincent le 5 juillet 1830 avec Zoé Pépin, fille du sculpteur Joseph Pépin. Après avoir fait sa cléricature dans l'étude de Jean-Baptiste Constantin, il pratiquera le notariat dans sa paroisse de 1830 à 1874. Il rédigea de très nombreux actes pour le compte d'habitants du Sault-au-Récollet. Il deviendra maître de poste, maire de Saint-Vincent, ainsi qu'inspecteur d'écoles pour les comtés de Laval, de Terrebonne, des Deux-Montagnes et pour une partie de celui d'Argenteuil. Il assista le 11 juin 1837 à l'assemblée des Patriotes tenue à Sainte-Rose et y fut nommé membre du Comité permanent du comté de Terrebonne.

Son fils Césaire-Ernest Germain lui succédera dans l'étude et, de 1862 à 1912, une foule de gens du Sault auront recours aux services de ce tabellion truculent qui, après avoir noirci 12 593 actes, passera à la légende. L'originalité ne manque d'ailleurs pas dans cette famille : un valeureux zouave pontifical répondant au nom de Germain Germain, un prêtre souverainement raffiné, Hospice Germain, qui n'appréciait guère les plaisanteries scatologiques de son frère Césaire-Ernest, le docteur Alexandre Germain qui avait la réputation d'être le médecin des pauvres, l'avocat Alban Germain qui défendit l'abbé Delorme et finira clochard, le fonctionnaire Raoul

Germain, illustre farceur, qui, après avoir gagné à Pointe-aux-Trembles une course réservée aux hommes mariés, perdit le souffle pour de bon... On comprendra mieux le génie de cette lignée lorsqu'on saura que l'arrière-petit-fils du notaire Césaire-Ernest Germain s'appelle Jean-Claude Germain, celui-là même qui ressuscite aujourd'hui le terroir montréalais en donnant, tout comme Guy Pinard, des leçons d'histoire à la commission des fêtes du trois cent cinquantième anniversaire de la métropole...

Les Langlois-Germain du Sault-au-Récollet.

Les Langlois-Germain du Sault-au-Récollet sont peut-être moins colorés, mais comment ne pas s'y intéresser ? N'ont-ils pas vécu dans la partie est de la paroisse, pratiquement au même endroit, depuis plus d'un siècle ?

Le laboureur Joseph Langlois, dit Germain (fils, comme nous l'avons mentionné, de Martin Langlois-Germain et de Marie Labelle), achète le 1^{er} août 1812 des époux Pascal Lebeau-Lalouette et Josèphe Monette un terrain asymétrique, de 9 arpents et 50 perches de superficie à la côte du Sault, situé dans la censive n° 1113, avec une maison de bois et des dépendances, au prix de 1 000 livres ou *chelins* de 20 *coppres*¹. Le 30 décembre 1815, il acquiert du même Pascal Lebeau-Lalouette un autre terrain, d'un demi arpent de front sur environ 32 arpents de profondeur, sans bâtiment, toujours dans la censive n° 1113, pour la somme de 2 000 livres ancien cours². Éprouvant sans doute des difficultés matérielles, il revend, le 29 mars 1822, ce dernier bien immeuble à Pierre Guilbault pour 1 000 livres ou *chelins* de vingt *coppres*³, mais il garde l'emplacement acquis en 1812.

Le 11 janvier 1833, Joseph Langlois-Germain et sa femme cèdent leur terrain de la censive n° 1113 avec la maison de bois et les dépendances à leur fils Joseph, qui habite avec eux, contre une rente viagère annuelle qui consistera en 10 minots de blé (5 à la Saint-Michel et le reste en mars), un cochon maigre âgé de dix-huit mois à la Saint-Michel, 5 minots de pois le même jour, 2 livres de laine en mai, un quart de sel à la Toussaint et un pot de sucre au jour de l'an. Les cédants se réservent la moitié de la demeure et des autres bâtiments, le potager, le droit de prendre de l'eau au puits, etc. Et le notaire qui rédige l'acte n'est nul autre que Césaire Germain, cousin germain (c'est le cas de le dire) de Joseph Germain fils. Le tabellion use de toutes les ressources du style de sa

profession pour rappeler à la fin du document que « lesdits cédants transportent audit cessionnaire, leur fils, tous droits de propriété, généralement quelconques qu'ils avaient et pourraient avoir, demander ou prétendre en ou sur ledit emplacement suscédé, dont ils se sont par ces présentes dessaisis, dénués et dévêtus pour et au profit dudit cessionnaire et de ses hoirs et ayants cause, voulant qu'il en soit et demeure saisi⁴ ».

Louis-Onésime Langlois-Germain.

Louis-Onésime Langlois-Germain, autre fils de Joseph Langlois-Germain et de Clémence Lebeau-Lalouette, avait, avant d'atteindre la majorité, convolé en justes noces en l'église de la Visitation le 13 août 1832 avec Apolline Colleret, dite Bourguignon, fille, également mineure, de François Colleret-Bourguignon et d'Élisabeth (appelée aussi Isabelle) Guilbault (petite-fille de Charles Guilbault, le maître maçon qui avait bâti l'église paroissiale de 1749 à 1751). Il habitera une demeure de bois (qui portera plus tard le numéro 4125 du boulevard Gouin Est) sur la moitié d'une terre (dans la censive n° 1110), mesurant un arpent de front sur 35 arpents et 3 perches de profondeur, que sa femme héritera à la mort du beau-père, François Colleret-Bourguignon, survenue le 19 mars 1842.

Le 8 octobre 1864, il cédera, devant son cousin le notaire Césaire Germain et maître Jean-Baptiste Constantin, ce bien immeuble avec la maison, la grange et d'autres dépendances à deux de ses fils, Cyriac et Ferdinand, tous deux maçons⁵. La terre se trouvait à l'endroit où se situe présentement le boulevard Pie-IX. Elle portera le numéro 65 du cadastre. Cyriac Langlois-Germain, devenu l'unique propriétaire, la vendra le 31 octobre 1881 à François Boucher, cultivateur du Sault, au prix de 14 000 francs ancien cours⁶. Nous traitons de la demeure qui s'y trouvait — qu'on peut appeler la maison Germain-Bleau — dans un article publié à la fin du présent numéro des *Cahiers d'histoire*.

Le fils de Cyriac Langlois Germain, Gédéon, deviendra conseiller municipal de la paroisse et, en 1913, marguillier en charge de la Visitation. Il habitera dans une maison qui porte aujourd'hui le numéro 3990 du boulevard Gouin Est, à Montréal-Nord.

Le frère de Cyriac, Ferdinand Langlois-Germain, pratiquant toujours le métier de maçon, acquerra le 1^{er} juin 1884 pour la somme de 500 piastres courant

un terrain voisin (n° 64), d'un arpent de front sur toute la profondeur qu'il y a entre la rivière des Prairies et le chemin public, avec maison (plus tard 4151, boulevard Gouin) et dépendances, de Jacques Proulx, maçon lui aussi, qui avait quitté le Sault-au-Récollet pour demeurer à Montréal⁷. Il le revendra le même prix, le 27 mars 1887, à Laurent Brignon-Lapierre⁸, cultivateur qui possédait déjà la terre n° 63 et une parcelle de la terre n° 62. En 1902, il exercera les fonctions de marguillier en charge.

Anselme Langlois-Germain.



Anselme Langlois-Germain, fils de Louis-Onésime Langlois-Germain et d'Apolline Colleret-Bourguignon, vers 1890.

Anselme Langlois-Germain, issu comme Cyriac et Ferdinand, du mariage de Louis-Onésime Langlois-Germain et d'Apolline Colleret-Bourguignon, épouse au Sault-au-Récollet le 19 octobre 1858 Claire Boucher, fille de François Boucher et de Sophie Poirier. Il achète le 20 décembre 1872 de Joseph Guilbault pour 7 500 livres ancien cours une terre d'un arpent et demi de front sur 30 arpents de profondeur⁹ qui portera le numéro 77 du cadastre et sur laquelle il s'établit. La maison de bois qui s'y trouvait existe toujours (3785, boulevard Gouin Est). Il sera

marguillier en charge en 1892.

Le 1^{er} mars 1905, il cédera la terre et la maison à son fils Joseph-Wilfrid¹⁰, qui s'était marié au Sault-au-Récollet le 6 juin 1899 avec Victoria Bergeron, fille majeure d'Isaïe Bergeron et de feu Victoria Nadon. Joseph-Wilfrid Langlois-Germain deviendra conseiller municipal de la paroisse, comme son cousin Gédéon, et conseiller de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault. Comme le feront la plupart des cultivateurs du voisinage à la même époque, il délaissera l'agriculture devant la croissance urbaine. Il vendra, le 21 juillet 1911, la plus grande partie de la terre n^o 77 à la Plaza Land Company Limited, représentée par son vice-président et gérant Arthur F. Leggatt ainsi que par Samuel A. Grant, son secrétaire-trésorier, pour la somme de 18 000 dollars¹¹ et la voie qui traversera plus tard le bien-fonds s'appellera tout bonnement l'avenue Plaza...

Ainsi, les Langlois-Germain composèrent avec la vie citadine en restant sourds aux appels de plus en plus rares de ceux qui voulaient maintenir à tout prix notre vocation de propriétaires terriens. Claude-Henri Grignon, avec l'exagération tragi-comique du pamphlétaire, se fera le dernier écho des irréductibles : « Je souhaite, écrira-t-il, que pas une parcelle de terre québécoise ne soit vendue à des étrangers, pour aucune considération. Si le sol français et fatigué reste impuissant à nourrir la famille, eh bien ! que le Paysan et ses fils aient la fierté et le courage de mourir sur le labour, les deux bras en croix, en sauvant la Patrie...¹² »

Bien sûr, les Langlois-Germain ne connurent pas la faim et ils habiteront encore longtemps près de l'avenue Gariépy, qui d'ailleurs porta leur nom, et sur l'avenue Plaza, qui aurait pu aussi s'appeler Germain.

*

* *

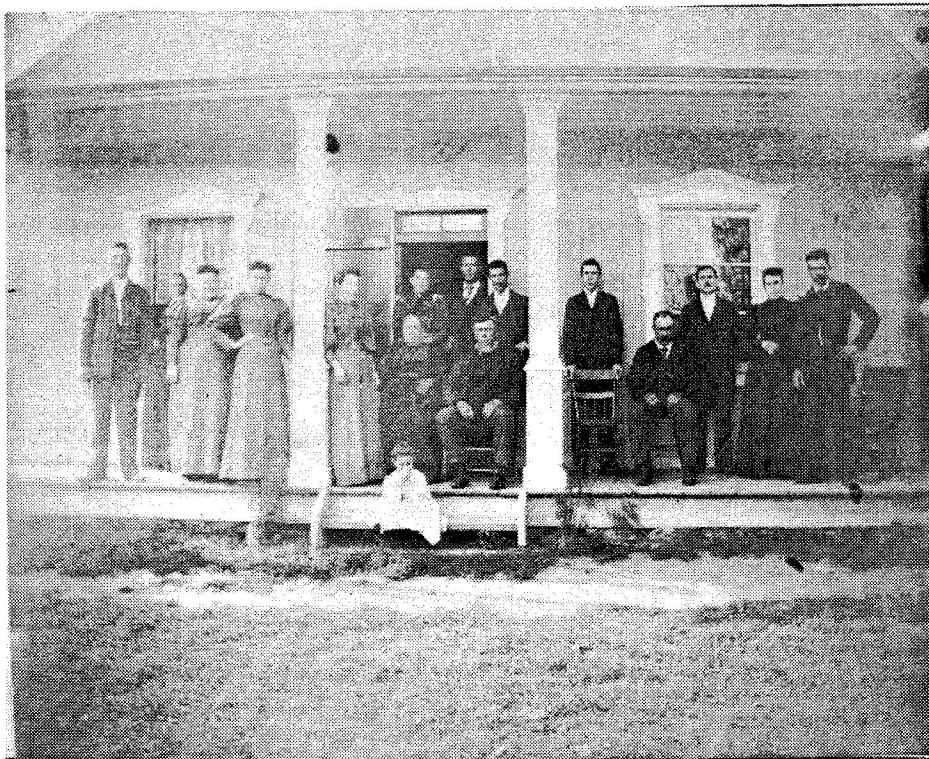
Je remercie M^{lle} Marie-Blanche Germain, de Montréal-Nord, et M^{me} Albert Germain, de Saint-Laurent, ainsi que M. Bernard Legris, de Saint-Lambert, d'avoir répondu à mes questions avec beaucoup d'obligeance.

NOTES

1. J.-B. Constantin, 1^{er} août 1812, 971.
2. *Id.*, 30 déc. 1815, 1479.
3. *Id.*, 29 mars 1822, 2586.
4. C. Germain, 11 janv. 1833, 461.
5. *Id.*, 8 oct. 1864, 5826.
6. C.-E. Germain, 31 oct. 1881, 4436.
7. *Id.*, 1^{er} juin 1884, 5080.
8. *Id.*, 27 mars 1888, 6252.
9. *Id.*, 20 déc. 1872, 1696.
10. C. Paquet, 1^{er} mars 1905.
11. *Id.*, 21 juil. 1911, 7277.
12. Claude-Henri Grignon, « 1837-1937 », *les Pamphlets de Valdombre*, 1^{re} année, 1^{er} janv. 1937, n^o 2, p. 46.

Généalogie

1. Germain Langlois et Jeanne Chalifou
(Notre-Dame-de-Québec, 14 juillet 1674)
2. Martin Langlois et Marie-Louise Paquet
(Notre-Dame-de-Québec, 9 novembre 1716)
3. Pierre Langlois-Germain et Marie Labelle
(Saint-Vincent-de-Paul, 30 janvier 1764)
4. Joseph Langlois-Germain et Marie-Clémence
Lebeau-Lalouette
(Sault-au-Récollet, 22 octobre 1804)
5. Louis-Onésime Langlois-Germain et Apolline
Colleret-Bourguignon
(Sault-au-Récollet, 13 août 1832)
6. Anselme Langlois-Germain et Claire Boucher
(Sault-au-Récollet, 19 octobre 1858)
7. Joseph-Wilfrid Langlois-Germain et Victoria
Bergeron
(Sault-au-Récollet, 6 juin 1899)



Anselme Langlois-Germain et les siens devant la maison familiale (3785, boulevard Gouin Est, à Montréal-Nord).

Jacques Cartier au Gros-Sault

Aurélien Boisvert

PARMI tous les récits de voyages de découvertes qui nous sont parvenus du XVI^e siècle, les relations des voyages de Jacques Cartier ne le cèdent en rien quant à la clarté. Il est donc surprenant que les historiens les aient si souvent mal interprétées. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont cru que, en 1535, le découvreur du premier Canada avait hiverné à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier alors que, en fait, ce fut sur le bord de la rivière Sainte-Croix (aujourd'hui Saint-Charles). Mais le point où ils ont le plus divergé et où la discussion fut et reste la plus vive touche le trajet final du découvreur en arrivant à l'île de Montréal. A-t-il alors navigué dans le fleuve ou dans la rivière Des Prairies¹ ?

Autrefois, c'était l'unanimité sur cette question. Le pilote général de François I^{er} avait tout simplement monté le fleuve jusqu'à l'île de Montréal comme le ferait le moins expérimenté des navigateurs actuellement. Personne ne se posait de question sur cette donnée qui paraissait évidente à tous. Le premier, probablement, à avoir eu la hardiesse de sortir des sentiers battus fut un membre de la Société historique de Montréal et de l'Antiquarian and Numismatic Society of Montreal, l'archiviste Montarville Boucher de la Bruère. Lors d'un exposé donné aux membres de cette dernière association le 19 octobre 1917, il soutint que Cartier était arrivé à l'île de Montréal par la rivière Des Prairies. Comme bien l'on pense, cette nouveauté créa un certain remous ! Le 28 décembre 1921, Aristide Beaugrand-Champagne, architecte de profession, reprit à son compte cette opinion dans une causerie prononcée lors d'une réunion de la Société historique de Montréal, dont il était membre lui aussi. Deux ans plus tard, il réitéra sa conférence devant la Société royale du Canada, laquelle la publia en 1923 (*M.S.R.C.*, 1923, I, pp. 17-24).

Point n'est besoin de dire qu'elle n'a pas eu l'heur d'emporter l'adhésion de tous ses distingués auditeurs ! Sept ans plus tard, probablement l'un de ceux-ci, Gustave Lanctôt, l'archiviste en chef du Service des Archives nationales à Ottawa, y alla d'une vive répartie devant la même Société royale.

Elle aussi parut dans les mémoires de celle-ci (cf. *M.S.R.C.*, 1930, I, pp. 115-141). Depuis lors, les opinions demeurent partagées. C. Perrault, Groulx, Campeau, etc. ont accueilli la nouvelle explication. Cependant la plupart des historiens, entre autres Biggar, Ganong, Pouliot, Julien, Trigger, Bideaux, etc., restent fidèles à la vieille interprétation. Parmi eux, la majorité fait du courant Sainte-Marie le « saut » où les deux barques de Jacques Cartier se sont arrêtées en 1535 et en 1541.

Pour bien évaluer ces deux opinions, il faut remonter aux sources. Il en existe trois : la relation du deuxième voyage de Cartier, celle de son troisième voyage et les deux lettres de Jacques Noël. Le texte de la deuxième relation est conservée à la Bibliothèque nationale de France en trois manuscrits. Nous utiliserons le texte écrit en français moderne édité à Paris par C.-A. Julien en 1981. Le manuscrit de la troisième relation de même que les lettres de Jacques Noël ont été perdus ou détruits. Il n'en reste qu'une traduction en vieil anglais effectuée probablement par Hakluyt. Nous nous référons à l'édition qu'en a faite AMS Press Inc. à New York en 1965. Enfin, nous dirons un mot sur la carte Harléienne. Mais auparavant il faut avoir quelques notions géographiques précises sur les points suivants, auxquelles nous avons ajouté quelques commentaires.

Le mont Royal.

Le mont Royal est une grosse colline qui a trois sommets : celui de Montréal, celui d'Outremont et celui d'Ouestmont. Leur altitude respective est de 233 mètres, 218 mètres et 201 mètres. En montant sur l'un ou l'autre d'entre eux, il est impossible d'avoir une large vue panoramique, car ils ne sont pas dénudés mais couverts d'arbres qui ont presque toutes leurs feuilles au moins jusqu'au milieu du mois d'octobre. Le champ de vision se limite donc à un angle de 180 degrés. Beaucoup de lecteurs seraient surpris, par exemple, en se rendant sur le

sommet de Ouestmont, qui est le seul à être resté à l'état sauvage, de ne voir rien d'autre autour d'eux que des arbres. Pour avoir une vue panoramique totale, il faudrait grimper dans un arbre très haut qui dépasserait les autres et qui serait situé sur le sommet le plus élevé ou supposer qu'au XVI^e siècle le sommet le plus élevé fut pelé. Par ailleurs, le texte de Cartier ne laisse pas entendre que les visiteurs soient montés sur plus d'un sommet ou qu'ils soient restés longtemps sur le mont Royal. Voilà pourquoi il ne faut pas prendre au pied de la lettre cette affirmation qui a échappé à Cartier dans un moment d'enthousiasme : « ... nous eûmes vue et connaissance sur plus de trente lieues autour de celle-ci » (Julien, p. 203).

Plusieurs historiens soutiennent que Cartier a vu les rapides de Lachine à partir du mont Royal. Or, même en se plaçant à l'endroit le plus favorable à cette fin, soit au belvédère du sommet d'Ouestmont, et par temps très clair, il est impossible à l'œil nu, de les voir et encore moins de distinguer leur impétuosité. Le seul indice visible, ce sont quelques traînées blanches qui sont, en fait, les crêtes des vagues.

Le fleuve Saint-Laurent.

Sur le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de l'île de Montréal, il n'y a qu'une longue et forte dénivellation, ce sont les rapides de Lachine. Au milieu de grosses roches, l'eau y dévale d'une hauteur de 13 mètres sur une distance de 3 kilomètres environ. Au début de la colonie, ils portaient le nom de Grand-Sault-Saint-Louis. Ils sont situés vis-à-vis de la ville de La Salle qui est le bas de l'ancienne paroisse de Lachine. La grosseur de cette dénivellation est telle que, comme l'écrit Champlain en 1603, « il est hors de la puissance d'homme d'y passer un bateau pour petit qu'il soit ».

Au pied de ce saut, il y a un très fort courant d'eau qui se rend jusqu'à la hauteur de l'île Sainte-Hélène (dans laquelle est incorporée aujourd'hui l'île Ronde), soit une distance d'environ 9 kilomètres. C'est ce que Champlain appelait « l'entrée du saut » où il n'y a que « de trois à quatre ou cinq pieds d'eau » et où il y a « force rochers et petites isles ». En 1603, il a essayé de le monter en barque, mais la tentative fut de courte durée. Il amarra alors sa barque sur la berge de l'îlot Normandin (nommé Market Garden par Biggar) pour recourir à son esquif. Ce fut peine perdue ! Malgré les efforts de

ses matelots, il ne put même pas franchir une longueur de 300 pas. Il se résigna alors à marcher le long de la rive pour aller voir ce saut.

Entre l'île Sainte-Hélène et l'île de Montréal, il n'y a pas de ces roches ni de ces flots et le fleuve est plus profond. L'eau s'y presse comme dans un entonnoir et se transforme en un courant qui peut atteindre une vitesse de 7 nœuds près de la rive de l'île de Montréal. De temps immémorial, ce courant a porté le nom de courant Sainte-Marie. Vers l'aval, sa direction étant du sud au nord², il va buter sur le rivage de l'île de Montréal où il perd de sa force. Cet endroit a été appelé précisément le Pied-du-Courant. Aujourd'hui, il peut se repérer facilement, car, en face, rue Notre-Dame, nous pouvons voir actuellement une partie de la vieille prison de Montréal où douze Patriotes de 1837-1838 ont été pendus. De tout temps, ce courant a été franchi par les barques. En 1611, Champlain l'a monté pour débarquer à la place Royale (la première). Plus tard, les barques eurent leur quai tout près de là à côté de l'actuelle place Royale. Sur les vieilles cartes conservées aux archives de la ville de Montréal, l'emplacement de ce quai et de ce courant est bien indiqué. Pourtant certains commentateurs situent la fin de ce courant plus loin, soit presque à la hauteur de la rue Bercy (à plus de 3 kilomètres en aval). C'est là que, selon eux, Cartier aurait mis le pied à terre sur l'île de Montréal. Notons enfin que, à notre connaissance, personne n'avait songé, avant Gustave Lanctôt, à donner le nom de *saut* à ce courant de même que, dans nos annales, personne ne s'est permis d'appeler *courant* le saut Saint-Louis.

La rivière Des Prairies.

La rivière Des Prairies, que, à deux reprises, ce dernier qualifie dédaigneusement de « petite rivière », a un débit d'eau supérieur à celui de bien des fleuves en Europe. De vieux auteurs, comme le P. Le Jeune, jésuite, lui donnent parfois le nom de fleuve. D'ailleurs, elle tire son nom du fait qu'un certain Des Prairies, que Champlain avait défriché en 1610 au Sault-Saint-Louis, s'était engagé dans cette rivière pensant que c'était le fleuve. Il n'est donc pas étonnant que Cartier l'appelle *le fleuve*.

Avant la construction d'un barrage hydro-électrique en 1928, un canoteur qui la montait rencontrait d'abord un rapide en face de l'église de Saint-Joseph-de-la-Rivière-Des-Prairies, puis un second à la hauteur de l'île de la Visitation. Pour

franchir ce dernier, il devait cependant y mettre toute son énergie, car c'était presque un saut. D'ailleurs, certains l'appelaient *le petit Sault-au-Récollet*. Mais à la hauteur de l'île Raisin (maintenant l'île Perry), il lui fallait procéder à un portage parce que la dénivellation brusque était trop prononcée pour tenter de la franchir en canot. Sur une carte géographique de 1702 attribuée à M. de Belmont, elle porte le nom de *Sault-au-Récollet*. (Ce toponyme vient du fait que, en 1625, le P. Nicolas Viel, récollet, s'y serait noyé accidentellement ou y aurait été jeté à l'eau par des Hurons³). Quelques auteurs l'ont surnommé *saut du Crochet*. Poursuivant son trajet sur une distance d'environ 10 kilomètres, le canoteur arrivait à un deuxième saut qui était situé un peu en aval de l'île Bizard. C'était le saut du Cheval-Blanc. Là aussi, il fallait porter. Enfin, à 3 kilomètres plus loin, entre cette dernière île et l'île Jésus, un troisième et dernier saut lui barrait la route, celui de Lalemant (ou du Hollandais). Puis, c'était le lac des Deux-Montagnes. On peut avoir une idée de ces sauts en consultant une carte maritime établie en 1908 par les *Public Works* du Canada. Le plus haut des trois était le premier. Il était impossible de le monter avec une embarcation même au moment où les eaux sont les plus basses. Ce n'est pas sans raison que les seigneurs de Montréal y construisirent un moulin à eau dont le toponyme était significatif : le moulin du Gros-Sault. Et, sur l'autre rive, un autre moulin fut bâti. C'est dire l'importance de cette dénivellation.

Hochelaga.

En 1860, des restes amérindiens furent trouvés au sud de la McGill University. Le chancelier de celle-ci, Sir William Dawson, en fit l'étude et en vint à la conclusion qu'ils indiquaient l'emplacement très probable de Hochelaga⁴. Dans l'opinion publique, cette probabilité devint une certitude. Ainsi, l'archéologue Gustave Lanctôt entra dans le courant : « Or cette assiette, écrit-il, des fouilles, confirmant les dires de Cartier, de Champlain et des Jésuites, l'ont établie au sud de la rue Sherbrooke entre les rues Mansfield et Metcalfe » (*op. cit.*, p. 139). À notre connaissance, ni Cartier, ni Champlain, ni les Jésuites n'ont dit que Hochelaga était située sur un côté du mont Royal plutôt que sur l'autre. Pour ceux qui partagent l'opinion de Montarville de la Bruère, Hochelaga se situait dans le haut d'Outremont.

Le « port » de Hochelaga.

La bourgade de Hochelaga étant située près du mont Royal, il faut se demander où se trouvait son « port ». Normalement, cet endroit devait se situer près de l'actuelle place Royale si la bourgade s'élevait aux environs de la McGill University. C'était le point où le trajet terrestre était le plus court, soit moins d'une lieue, et où les canots pouvaient se rendre sans difficulté. C'était donc là que les Hochelagais vont venir à la rencontre des étranges visiteurs. Par contre, si elle s'élevait sur le côté opposé de la colline, le parcours était passablement plus long pour se rendre à la rivière Des Prairies, soit un peu plus de deux lieues. Dans cette hypothèse, il est raisonnable de penser que le « port » était au Gros-Sault parce que c'était le point le plus proche où il leur fallait effectuer un portage.

Faits pertinents dans la relation du deuxième voyage accompagnés de commentaires.

Le 29 septembre 1535⁵, Jacques Cartier, accompagné de gentilshommes et de vingt-huit mariniers et après avoir laissé l'Émérillon au lac d'Angoulême (aujourd'hui le lac Saint-Pierre), monta le fleuve avec ses deux barques. « Pendant ce temps et chemin faisant, écrit-il, nous trouvâmes plusieurs gens du pays qui nous apportaient du poisson... » (Julien, p. 194). En arrivant à la hauteur de la rivière Des Prairies, il n'a donc pas eu à se demander s'il fallait aller à droite ou à gauche. Il n'a eu qu'à suivre les canots des pêcheurs qui ont dû se faire un point d'honneur de le guider. À Hochelaga, des éclaireurs, à bout de souffle, avaient déjà apporté la nouvelle de l'arrivée de ces visiteurs extraordinaires. Voilà pourquoi il n'est pas surprenant de lire ceci sous la plume du découvreur : « Et quand nous arrivâmes audit Hochelaga, se rendirent au-devant de nous plus de mille personnes » (*ibid.*).

En fait, c'était plutôt au lieu d'atterrissage des canots des Hochelagais, à savoir leur « port ». Pour s'y rendre, il fallait suivre un « chemin aussi battu qu'il soit possible de voir » (*ibid.*, p. 186). Il faut remarquer que ce n'est qu'après avoir marché environ deux lieues que les visiteurs commencèrent « à trouver les terres labourées et belles, grandes campagnes... » (*ibid.*, p. 197) et que c'est « au milieu de ces campagnes » (*ibid.*) qu'était située la bourgade. Mais elle n'était tout de même pas loin d'une montagne, car le narrateur dit d'abord qu'elle est

« contre une montagne » (*ibid.*, p. 196), ensuite, qu'elle est « tout près d'une montagne » (p. 198) et, plus bas, qu'elle en est « distante d'un quart de lieue » (*ibid.*, p. 203). Quoiqu'il en soit de la situation exacte de la bourgade elle-même, il reste que la longueur du chemin parcouru correspond beaucoup mieux à la réalité lorsqu'on la calcule à partir de la rivière Des Prairies que lorsqu'on la calcule à partir du fleuve. De plus, il est difficile de se figurer, entre la montagne et le fleuve, un endroit où il y aurait eu de « grandes campagnes » à deux lieues du rivage alors que, entre elle et la rivière Des Prairies, la plaine ne manquait pas. Enfin, il est curieux que Cartier passe sous silence la longue montée à partir de la rivière Saint-Martin s'il est parti du pied du courant Sainte-Marie ou qu'il ignore les marécages de la rivière Saint-Pierre s'il est parti à pied des rapides de Lachine. Quant aux mille Hochelagais, nous n'arrivons pas à les imaginer se rendant recevoir Cartier dans un lieu différent de leur « port », où il devait y avoir un terrain défriché et où aboutissait leur sentier « bien battu ». Quelle raison auraient-ils eue ? D'ailleurs, comment auraient-ils pu « se rendre au-devant de lui » en courant vers les rapides de Lachine ou comment auraient-ils pu penser que le courant Sainte-Marie aurait arrêté les gros « canots » des visiteurs ?

Le 3 octobre, après s'être rendu à pied à Hochelaga et y avoir reçu un accueil officiel, il monta sur la montagne. À propos du fleuve, l'explorateur écrit ceci : « ... Nous voyions le fleuve au-delà du lieu où étaient demeurées nos barques, où il y a un saut d'eau, le plus impétueux qu'il soit possible de voir ; lequel il ne nous fut pas possible de passer, et nous voyions ce fleuve aussi loin que l'on pouvait regarder, grand, large et spacieux, qui allait au sud-ouest et passait auprès de trois belles montagnes rondes, que nous voyions, et nous estimons qu'elles étaient à environ quinze lieues de nous » (p. 204.)

D'abord, de quel fleuve s'agit-il ? De nos jours, les touristes qui vont au belvédère du sommet de Montréal verront en face d'eux un large fleuve qui va en s'élargissant à la hauteur de Verdun, puis en se rétrécissant vi-à-vis de La Salle. Mais ils ne verront pas au-delà, car leur vue sera obstruée par les arbres. Ils ne pourront même pas voir la grande structure du pont Mercier et encore moins le lac Saint-Louis ! Ne serait-ce qu'une partie de celui-ci ! S'ils se rendent au belvédère du sommet d'Ouestmont, ce sera peine perdue, car ils n'en verront pas plus. Donc, ils ne pourront pas souscrire aux remarques de Cartier sur

le fleuve. Par contre, des touristes qui viennent de la rivière Des Prairies et qui se rendent sur le sommet d'Outremont ne verront ni le fleuve ni la rivière Des Prairies, mais ils apercevront à leur gauche, c'est-à-dire vers le sud-ouest, la partie ouest du lac Saint-Louis et un peu le lac des Deux-Montagnes. Il est très probable qu'ils feront les mêmes réflexions que Cartier s'ils croient que la rivière Des Prairies est un embranchement du fleuve Saint-Laurent.

À propos du saut, le navigateur nous signale ceci : « ... lequel il ne nous fut pas possible de passer. » Cette remarque est instructive. Selon toute vraisemblance, il y a eu un essai. Plus haut, nous avons vu que Champlain avait tenté en vain, même en esquif, de franchir « l'entrée du saut [Saint-Louis] ». Qui fera croire à un homme sensé que, prenant pour acquis que Cartier ait réussi à franchir en barque « l'entrée du saut », il ait poussé la présomption jusqu'à oser monter en barque le Sault-Saint-Louis lui-même ? En revanche, une telle tentative au Gros-Sault est croyable.

Quant aux « trois belles montagnes rondes », les premiers touristes pourront-ils estimer, à partir de l'un ou l'autre des deux belvédères, que le fleuve passe « auprès » d'elles alors que ce dernier coule en contrebas et que les monterégiennes sont situées en moyenne à environ 30 kilomètres du fleuve ? Mais les seconds touristes le pourront, eux, à partir du sommet d'Outremont, car ils verront, à moins de 40 kilomètres, les trois sommets du petit massif d'Oka près du « fleuve » (le lac des Deux-Montagnes). Notons, en passant, qu'ils verront aussi vers le nord les Laurentides « qui s'étendent d'est en ouest » et « vers le sud », les Adirondacks.

Mais l'auteur mentionne bien trois montagnes. Beaucoup de tenants de la thèse du fleuve vont même jusqu'à les énumérer. Ce serait les monts Saint-Bruno, Saint-Hilaire et Rougemont. Mais il y en a une quatrième qui est bien visible et à la même distance : le mont Johnson. Si elle est exclue, serait-ce parce qu'elle est moins ronde que les autres ?...

Par ailleurs, il n'était pas nécessaire de monter sur le mont Royal pour voir ces quatre dernières collines. Champlain, qui montera le fleuve en barque en 1603, signalera la présence de deux d'entre elles à la hauteur de Verchères (cf. Laverdière, p. 101). Peu après, se rendant à pied jusqu'au lac Saint-Louis, il verra « ... du côté du Sud quelques trois ou quatre montaignes... » (*ibid.*, p. 103). Pourquoi Cartier aurait-il attendu d'être sur le mont Royal pour en mentionner l'existence ? Ne serait-ce pas

simplement parce que les collines d'Oka ne sont visibles ni de la rivière Des Prairies ni des premières terrasses d'Outremont ?

En outre, ce premier passage incite à une réflexion intéressante. Cartier, venant à pied du côté de la rivière Des Prairies, a dû monter sur le sommet d'Outremont. De cet endroit, il ne pouvait pas voir cette rivière qui était trop loin quoiqu'en pense Trigger et d'autres auteurs. La seule étendue d'eau qui s'offrait à sa vue était le lac des Deux-Montagnes et la partie ouest du lac Saint-Louis. Si, au contraire, il était allé sur le sommet de Montréal, il aurait pu difficilement passer sous silence la majesté du cours d'eau qui se trouvait au pied de la montagne.

Ensuite, ses trois guides lui firent comprendre qu'« il y avait trois autres sauts d'eau sur ledit fleuve comme celui où étaient nos barques... » (*ibid.*, p. 205). Ce second passage soulève d'abord une question de transcription. Julien recourt au mot *autres* pour rendre le vieux mot *ytieulx* (qui se trouve dans les trois manuscrits) alors que ce terme signifie *tels*. Cette méprise n'est pas négligeable. Nous voilà maintenant avec quatre sauts, outre celui du courant Sainte-Marie ! Biggar lui avait tracé la voie en 1924 en donnant cette traduction : « three more such rapids ». Il les nomme même : « The Cascades (including Cedar and Coteau), Long-Sault and Galops rapids ». Ce dernier « rapid » est situé à 180 kilomètres environ du « rapid of St. Mary » ! Imperturbablement, Lanctôt enfourche cette opinion (cf. *M.S.R.C.*, p. 124). (Ailleurs, ce dernier affirme que le troisième saut est le Long-Sault sur l'Outaouais à plus de 80 kilomètres des rapides de Lachine (cf. *ibid.*, p. 137). C'est à y perdre son latin ! La vérité est pourtant simple : il y a trois sauts.

En plus, ce second passage fournit un argument en faveur du Gros-Sault. Il nous dit qu'il y avait trois *ytieulx* sauts « comme celui où étaient nos barques ». Si c'est vrai et si « celui où étaient nos barques » est le Gros-Sault, il n'y a pas de problème. Mais si ce dernier est le courant Sainte-Marie, alors ce sera fort embarrassant : les autres devront être de simples courants !

Passages pertinents dans la relation du troisième voyage accompagnés de commentaires.

Tout comme au voyage précédent, l'excursion de Cartier sur l'île de Montréal n'a duré qu'un jour. Cette fois-ci, c'est le 11 septembre 1541. D'abord, le traducteur anglais utilise-t-il les mots *streams*,

rapids ou *currents* pour désigner les sauts ? Nullement ! À quatorze reprises, le terme qu'il emploie est *saults* et, une fois, c'est même le vocable *falls*. Son idée n'est donc pas ambiguë.

Outre ce point de terminologie, nous apprenons dans cette narration que Cartier s'est rendu à pied au deuxième saut : « ...this people shewed us and gave us to understand, that wee were at the second Sault » (Hakluyt, p. 270). Si ce dernier est le Sault-Saint-Louis, le silence du narrateur sur son impétuosité et sur ses dimensions est très difficilement explicable. Cependant, il n'en n'est nullement ainsi si c'est le Sault-du-Cheval-Blanc. Étant moins haut que le Gros-Sault, il est normal qu'il ne fasse pas plus qu'en mentionner l'existence.

Ici, ce qui s'avère utile pour notre propos, ce sont les distances qui sont notées dans la narration. Concernant le dernier saut, l'auteur écrit ceci : « ...This people shewed us [...] that the sayd Sault was but a third part farther then we had travailed... » (*ibid.*, p. 270). Cette proportion convient bien avec les distances qui ont été rapportées plus haut. Par contre, si nous cherchons à l'appliquer sur le fleuve Saint-Laurent, nous n'y parvenons pas. Enfin, le narrateur donne la distance totale entre le premier et le dernier saut ; « ...if their sayng be true, it can be but sixe leagues by land to passe the sayd Saults. » (*ibid.*, p. 271). Jacques Noël ne nous surprendra donc aucunement en nous apprenant plus bas qu'il s'est rendu à pied au troisième.

À propos du refus du découvreur de franchir le peu de distance entre le deuxième et le troisième saut sur la rivière Des Prairies, Lanctôt fait le commentaire suivant : « Croit-on que Cartier aurait rebroussé chemin devant une si faible distance ? Il eut été injustifiable de ne pas tenter de la franchir. » (*M.S.R.C.*, p. 137). En conséquence, il veut nous faire conclure que ces *saults* ne sont pas les bons. Or, voici ce que la troisième relation nous apprend sur le but de cette expédition aux sauts : « ... to goe as farre as Hochelaga, of purpose to view and understand the fashion of the Saults of water [...] that hee might be the readier in the spring to passe farther, and in the Winter time to make all things needfull in a readinesse for the businesse » (Hakluyt, p. 269). Alors pourquoi se rendre au suivant, surtout s'il est comme les deux autres ? Par ailleurs, le narrateur complète cette réponse ainsi : « ... both because the day was farre spent, and we had neither drunke nor eaten the same day, we concluded to returne unto our boats... » (*ibid.*, p. 271).

Passages pertinents de deux lettres de Jacques Noël accompagnés de commentaires.

Jacques Cartier est mort sans enfant, mais il a eu un petit neveu, Jacques Noël, auquel il a laissé « a certain booke made in maner of a sea Chart, which was drawne by the hand of my uncle... » (*ibid.*, p. 273). Mais il lui a transmis surtout ses connaissances et son désir de découvrir le « royaume du Saguenay ». Voilà pourquoi il s'est rendu à plusieurs reprises dans le Saint-Laurent. En 1587, il a écrit deux lettres à un étudiant malouin à Paris, Jean Groulx, qui lui demandait toutes sortes de renseignements sur ses voyages en Nouvelle-France. (Le vieillard ignorait que ses lettres étaient refilées à un espion anglais : Hakluyt, officiellement pasteur à l'ambassade anglaise de Paris).

Dans sa lettre du 19 juin 1587, Jacques Noël nous donne des détails précieux et clairs. D'abord à propos de la nature des sauts. Ce sont bien des sauts, car il emploie les mots « Saults or Falles » (*ibid.*, p. 272). Et il continue : « The water falleth not downe from any high place » (*ibid.*). (Dans le courant Saint-Marie, nul n'osera dire que l'eau « tombe » !). Pour les désigner, il emploie huit fois le terme *saults* et jamais les vocables *streams*, *currents* ou *rapids*. Quant au nombre de sauts et à la distance du premier au dernier, il écrit ceci : « It is easie to march or to travell by land to the end of the three Saults : it is not above five leagues journey » (*ibid.*). La troisième relation donnait 6 lieues, mais il faut comprendre que ces évaluations sont faites à l'œil. Nous n'aurions pu faire mieux à la place de ces gens. Puis, il situe la montagne par rapport aux sauts : « I have bene upon the toppe of a mountaine, wich is at the foot the Saults... » (*ibid.*) et il continue ainsi : « where I have seene the sayd River beyond the sayd Saultes (*sic*) ». Dans les circonstances, on ne peut exiger davantage pour savoir où sont ces fameux sauts. Le Gros-Sault est presque à la même latitude que le mont Royal et l'on peut voir au-delà du saut Lalemant. Si Noël avait regardé vers le fleuve Saint-Laurent, il n'aurait pas pu dire qu'il voyait au-delà du troisième saut ni que le mont Royal était au pied du courant Sainte-Marie.

Glanons maintenant deux derniers détails dans cette lettre. D'abord un premier qui en corrobore un de la troisième relation. Ce n'est pas tant à cause de la hauteur du saut que Noël ne l'a pas franchi en barque mais à cause de ceci : « ... in the midst of the River there is bad ground » (*ibid.*, p. 272).

Essayant de monter le premier saut, le narrateur de la troisième relation avait noté que « wee found badde ground and great rocks... » (*ibid.*, p. 270). Or, dans le courant Sainte-Marie, il n'y avait pas de grosses roches, etc. Le second détail concerne ce que le vieux pilote a vu au loin à partir de la montagne : «... where I have seene the sayd River beyond the sayd Saultes, wich shewed unto us to be broader then it was where we passed it » (*ibid.*, p. 273). Sans le savoir, il regardait le lac des Deux-Montagnes et il avait raison de s'exprimer comme il l'a fait. Il n'aurait pas pu dire la même chose s'il avait regardé l'est du lac Saint-Louis, car il n'y a pas trois sauts en aval de celui-ci.

En plus d'utiliser le terme « Saults » deux fois à l'exclusion de tout autre vocable, l'autre lettre de Jacques Noël apporte un élément nouveau dans la présente controverse. Parlant de la « carte géographique » de son oncle, il dit ceci : « ... in the sayd Chart beyond the place where the River is divided in twaine in the midst of both the branches of the said river somewhat neerest that arme which runneth toward the Nothwest... » (*ibid.*, p. 274). Il était donc clair pour l'oncle comme pour le petit neveu que le fleuve se divisait en deux à l'embouchure de la rivière Des Prairies. Même s'il n'avait eu aucun pêcheur pour l'escorter jusqu'au port de Hochelaga le 2 octobre 1535, Cartier n'en aurait pas moins choisi probablement la rivière Des Prairies non pas par inadvertance, mais parce que cela lui aurait semblé une « branche » du fleuve plus propre à le conduire au « royaume du Saguenay » qu'on lui avait dit être vers le nord-ouest. Les cartes géographiques de Vallard (vers 1547), de Descellier (vers 1550), de Mercator (1569), etc. illustrent cette division du fleuve.

Dans sa lettre du 19 juin 1587, Noël avait écrit qu'il avait vu « the sayd River beyond the sayd Saultes ». Dans sa deuxième lettre, il affirme ceci : « ... because I my self have knowledge thereof as farre as to the Saults, where I have bene. » (Hakluyt, p. 274). Alors non seulement le vieux pilote a vu le « fleuve » au-delà des trois sauts, mais il est allé lui-même au troisième saut. L'éloignement de ce dernier tel qu'expliqué par Biggar, Lanctôt, etc. ne relève donc pas de l'histoire mais de l'imagination.

La carte Harléienne.

Faisant partie d'une mappemonde conservée au British Museum, la carte Harléienne n'a pas d'auteur connu. Il est très probable qu'elle ait été dessinée avant le second voyage de Cartier dans l'île de Montréal, car, seul, le premier saut y est indiqué, l'explorateur ne sachant pas encore où étaient les deux autres. L'auteur semble très intéressé par la colonisation. En effet, dans un champ, il nous montre un laboureur aux mancherons d'une charrue qui est tirée par un animal de trait. Pas loin, sur ce qui semble être le mont Royal, s'élève une ville ceinturée d'une muraille crénelée et ayant une forme oblongue. À droite de cette ville, coule un large cours d'eau et, sur la rive droite de celui-ci, sont écrits les mots « St. Malo » avec, sur l'autre rive, les mots « Le premier saut ». De l'autre côté de la montagne, coule un autre gros cours d'eau. À notre sens, la rivière Richelieu n'étant pas encore connue, il s'agit de l'autre branche du Saint-Laurent (à savoir le « fleuve ») comme pouvait se l'imaginer le dessinateur. Les proportions ne sont pas respectées, mais c'était courant sur les cartes de cette époque.

Si notre interprétation est bonne, elle confirme l'hypothèse de Boucher de la Bruère. Si elle ne l'est pas, il faut en conclure que ce large cours d'eau est le fleuve et non pas la rivière Des Prairies. Mais alors où se trouve l'endroit que les Malouins ont baptisé Saint-Malo ? La grande majorité des tenants du fleuve se taisent. En 1947, Lanctôt résoudra enfin l'énigme : c'est sur l'îlot Moffat en face de Saint-Lambert ! C'est faire beaucoup d'honneur à cet îlet. Pourquoi, en effet, l'ont-ils préféré à quelqu'autre, en particulier à l'île Sainte-Hélène ou à l'îlot Normandin ? Ce dernier aurait eu au moins l'avantage d'avoir été choisi par Biggar comme lieu de débarquement en 1535. Par ailleurs, c'était une coutume, au terme d'une longue navigation de découverte, de donner le nom du port d'attache à l'endroit où le découvreur mettait le pied à terre. Cartier serait-il descendu dans l'îlot Moffat ? C'est invraisemblable !

Conclusion.

L'étude des endroits décrits en premier lieu et celle des passages des documents cités en second lieu nous amènent à la conclusion que Montarville Boucher de la Bruère avait raison en soutenant que Jacques Cartier est arrivé à l'île de Montréal par la rivière Des Prairies. Pour un lecteur attentif et non prévenu, qui a une connaissance suffisante des lieux et qui prend les mots dans leurs sens ordinaires (à moins que le contexte ne s'y oppose), son opinion est plus que probable. C'est une vérité historique.

NOTES

1. Nous adoptons la graphie *rivière Des Prairies* au lieu de celle de *rivière des Prairies* pour bien signifier que le vocable vient, comme nous le verrons, du nom du sieur Des Prairies.

2. Dans cet article, l'orientation donnée ne suit pas la coutume locale.

3. Selon le P. Jérôme Lalemant (1625) et le frère Théodat — Gabriel Sagard — (1632), le P. Viel se noya. Toutefois, le P. Paul Lejeune (1634) et le P. Jean de Brébeuf (1636) préciseront qu'il fut assassiné par des Hurons.

4. Pour Cartier, la lettre *H* dans le mot *Hochelaga* est aspirée. Dans les trois manuscrits de la deuxième relation, on ne voit pas, par exemple, *d'Hochelaga* mais *de Hochelaga*. L'auteur du *Bref Récit...* fait de même.

5. Pour établir la concordance entre les dates données par Cartier et par Noël ou données en leur nom et les nôtres (celle du calendrier grégorien), il faut ajouter dix jours à leurs quantités du mois.



Maison de Joseph Paquette fils (actuellement 2077, rue de l'Île-de-la-Visitation).

L'ascendance des Paquette de l'île de la Visitation

Jean Paquette

Une famille d'origine poitevine.

ÉMERY PASQUIER, l'ancêtre de la famille, venait de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Poitiers. *Pasquier* à l'origine, le patronyme deviendra plus tard *Paquet* (ou *Paquette*). Émery Pasquier épousa en 1637 Vincente Beaumont de la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle de Poitiers, qui mourra le 20 novembre 1658. Le couple eut quatre enfants : Maurice, Marguerite, François et René.

Le 29 juillet 1659, il y eut, toujours à Poitiers, deux mariages dans la famille Pasquier : Émery convola

en secondes noces avec Renée Gillocheau, veuve de Jacques Forget ; tandis que la fille de cette dernière, Françoise Forget, unit sa destinée à celle de Maurice Pasquier, le fils d'Émery. Maurice Pasquier alla vivre à Veudeuve. Il était sergetier comme son père¹.

À cause de la situation économique difficile du Poitou à cette époque, Émery et Maurice Pasquier se sentent sans doute attirés par le Canada, d'autant plus qu'en 1663 Jean Talon incite les colons à la culture du chanvre et du lin et que des tisserands en toile et des sergetiers s'installent à cette époque à l'île

d'Orléans et à la côte de Beauport, près de Québec.

Au printemps de 1667, le père et le fils s'établissent avec leurs familles au Bourg-Royal sur des terres que Talon leur accordent sans qu'il y ait à proprement parler d'acte de concession. Le 22 août 1673, Louis Couillard de Lespinay concède officiellement à Maurice Pasquier une terre au Bourg-Royal. Le 10 août 1675, devant le notaire Pierre Duquette, Émery Pasquier et sa femme Renée Gillocheau font donation de leurs biens à leur fils. Leur petit-fils Jacques Pasquier (dont le nom deviendra *Paquet*) épousera à Québec le 1^{er} août 1697 Marie-Françoise Stevens.

Dès le XVIII^e siècle, on retrouve de ces *Paquet* (ou *Paquette*) dans la région montréalaise. En la paroisse de Saint-Laurent, Pierre Paquet, fils de Jacques Paquet et de Marie-Françoise Stevens, se marie le 11 novembre 1720 avec Marie-Angélique Bourg, dite Lachapelle, fille d'Antoine Bourg-Lachapelle, sergent de milice de la côte Saint-Michel, et de Marie-Angélique Vandandaigue, dite Gadbois. Selon le contrat de mariage conclu la veille devant le notaire Jacques David sous le numéro 231 des minutes, les témoins s'engagent par amitié à construire une maison au nouveau couple.

Maurice Paquet, fils de Pierre Paquet et Marie-Françoise Stevens, épouse au Sault-au-Récollet le 1^{er} octobre 1742 Marie Colleret, dite Bouguignon, issue d'une famille qui habitera le Sault durant plusieurs générations. (Les mariages étaient, selon la coutume, célébrés dans la paroisse de la future.)



Joseph Paquette fils et sa femme Adélina Pelletier en 1927.

De l'île Jésus au Sault-au-Récollet.

Malgré un certain nombre d'unions bénies dans l'île de Montréal, c'est surtout dans l'île Jésus que les Paquette s'établissent à partir de 1730 environ. Ils demeurent à la côte Saint-François, à la côte Saint-Elzéar, à la Petite-Côte de Sainte-Rose, à la Côte-des-Perron, etc. Il n'est donc pas étonnant qu'un des descendants de Pierre Paquet et de Marie-Angélique Bourg-Lachapelle, Joseph Paquette, convole en justes noces à Saint-Vincent-de-Paul le 15 novembre 1870 avec Rose-de-Lima Dubreuil.

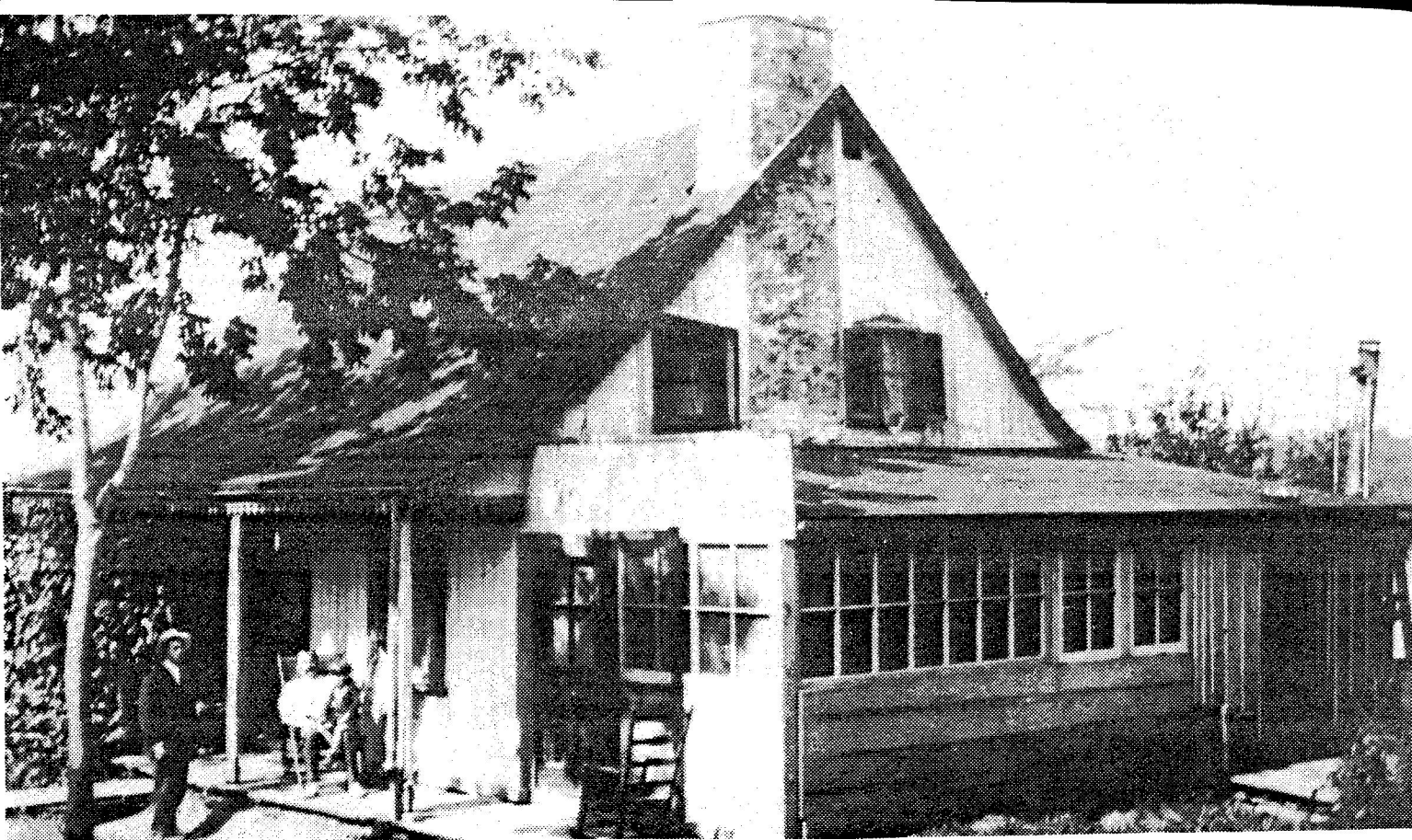
Ce couple ira finir ses jours dans l'île de la Visitation, en la paroisse du Sault-au-Récollet, avec la famille de leur fils, qui s'appelle aussi Joseph Paquette, lorsque ce dernier achètera d'Alfred Jubinville, dit Berthiaume, le 12 octobre 1905 un emplacement de 48 pieds de front sur 144 pieds de profondeur, faisant partie du terrain n^o 499 du cadastre, pour la somme de 800 piastres.

Joseph Paquette fils avait épousé Adélina Pelletier à Saint-Vincent-de-Paul le 29 juillet 1895. Il travaillait aux « moulins » du Sault sans négliger pour autant son lopin de terre : il vendra du lait au village à peu près jusqu'en 1925.

NOTES

1. Émery Pasquier tenait quitte son fils Maurice des frais d'apprentissage, le 29 juillet 1659, devant le notaire Berthonneau.

2. Notaire J.-W. Lévesque, 12 oct. 1905, acte n^o 717.



La maison Germain-Bleau (plus tard 4125, boulevard Gouin Est) vers 1895.

La maison Germain-Bleau

Michel Lapierre

À l'origine, une maison de cultivateur.

LA MAISON GERMAIN-BLEAU (4125, boulevard Gouin Est à Montréal-Nord) se trouvait, comme on l'a vu dans le présent numéro des *Cahiers*, sur la terre n° 65 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans l'ancienne censive n° 1110, là même où se situe aujourd'hui le pont Pie-IX. Elle pourrait dater de la première moitié du XIX^e siècle. Les Langlois-Germain en furent propriétaires durant deux générations, soit jusqu'en 1884, l'année, rappelez-le, où Cyriac Langlois-Germain la vendit à François Boucher.

Le 8 février 1887, François Boucher et sa femme Céliane Guilbault cèdent notamment à leur fils Delphis Boucher la terre n° 65 avec la demeure et les dépendances. En contrepartie, ce dernier devra laisser Apolline Colleret-Bourguignon, veuve de Louis-Onésime Langlois-Germain, jouir sa vie durant des réserves qu'elle s'est gardé sur le bien-

fonds¹. Il revendra la terre le 9 octobre 1893, à Joseph Turcot, cultivateur de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, qui aura à s'acquitter, à son tour, des obligations envers la veuve Langlois-Germain². Le 3 août 1895, Turcot s'en dessaisit d'une partie, comprise entre la rivière et le chemin de la reine — à l'endroit où se trouve la maison —, en faveur d'une citoyenne de Montréal, Édouilda Rambert, dite Saint-Martin, épouse séparée de biens de Joseph-Adonis Bleau (alors comptable-gérant à la Banque du Peuple), pour la somme de 500 dollars courant³. Cette dame, qui posséda une manufacture de chaussures, faisait pour ainsi dire partie de l'avant-garde. N'était-elle pas, du reste, la sœur d'Albert Saint-Martin, ce traducteur et sténographe au palais de justice de Montréal qui devint le chef des socialistes de la métropole et organisa de 1906 à 1908 des défilés du 1^{er} mai au grand déplaisir de M^{gr} Bruchési?... Sa petite-nièce Fernande Saint-Martin (petite-fille d'Albert),

ancienne élève des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie d'Outremont, fera preuve, elle aussi, de quelque audace — du moins aux yeux de certains — en stigmatisant le nationalisme de nos intellectuels...

Une résidence d'été.

Édouilda Saint-Martin et son mari transformèrent la vieille maison de cultivateur en résidence d'été et lui donnèrent même le nom de villa *Mon caprice*... Le 17 août 1906, notre femme d'affaires accroîtra l'étendue de ses propriétés en achetant de Marie-Louise Saint-Denis (appelée aussi simplement Denis), veuve du cultivateur Joseph Giroux, au prix de 8 000 piastres la terre n° 29 du Sault-au-Récollet⁴, promise au lotissement.

Quant au mari, Joseph-Adonis Bleau, entré au service de la Banque du Peuple en 1887, il était devenu gérant de la succursale de la rue Richmond en 1893. Depuis la faillite de cette société financière canadienne-française en 1895, il travaillait à la très anglo-saxonne Banque de Montréal. On le nommera en 1913 gérant de la succursale de l'avenue Papineau. Ancien élève de l'Académie commerciale catholique (bien que libre penseur), grand joueur d'échecs et de dames, libéral en politique, bienfaiteur du *French Protestant Home*, de l'Assistance publique et du *Montreal General Hospital*⁵, il compte parmi ces nombreux citoyens qui, venus au Sault-au-Récollet pour y faire de la villégiature à partir de la fin du XIX^e siècle, contribuèrent paradoxalement à l'urbanisation de cette paroisse, au point parfois de devenir eux-mêmes les victimes du progrès qu'ils favorisaient.

Ainsi, les trois fils qui survivront à Joseph-Adonis Bleau et à Édouilda Saint-Martin, Armand-Ernest Bleau, Joseph-Sylvio Bleau et Gaston-Auguste Bleau, ont dû, en conformité avec un jugement de la Cour supérieure rendu par le juge Curran le 31 décembre 1937, vendre au gouvernement de la province, le 7 mars 1938, l'extrémité sud-ouest de la section de la terre n° 65 comprise entre la rivière et le boulevard Gouin, pour la somme de 21 566 piastres et 5 centins⁶. Ce qui permettait aux autorités de devenir propriétaires du terrain situé sous le pont du boulevard Pie-IX, officiellement appelé pont Le Caron, dont on terminait la construction. La maison Germain-Bleau disparut donc, emportant avec elle une des scènes champêtres de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet.

Je témoigne de ma gratitude à M. Walter Bleau, du quartier d'Ahuntsic, pour les photos et les renseignements qu'il m'a communiqués d'une manière fort aimable.

NOTES

1. J.-É.-O. Labadie, 18 févr. 1887, 20610.
2. C.-E. Germain, 9 oct. 1893, 7689
3. C. Paquet, 3 août 1895, 252.
4. J.-A. Brunet, 17 août 1906, 6378.
5. Notice biographique consacrée à Joseph-Adonis Bleau, dans *Biographies canadiennes-françaises*, publiées sous la direction de J.-A. Fortier, Ottawa, 1920, t. I, p. 400.
6. J.-A. Lefebvre, 7 mars 1938, 4455.



La demeure transformée en résidence d'été. Photo prise vers 1920. À droite, on aperçoit une autre maison qui n'existe plus (4151, boulevard Gouin Est), où habitait à l'époque Henri Foucreau.

4/00009
RÉSERVÉ

Dépôt légal : 4^e trimestre 1991.

Notre Société a été fondée en 1976 pour mettre en valeur le patrimoine de l'ancienne paroisse et de l'ancien village du Sault-au-Récollet. En y adhérant, vous recevrez le numéro annuel des *Cahiers d'histoire* ainsi que des invitations aux visites guidées et aux causeries que nous organisons.

Il ne vous en coûte que 10 dollars par année.

Société pour la conservation du Sault-au-Récollet

C. P. 27, succursale d'Youville

Montréal H2P 2V2



LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS

DU

SAULT-AU-RÉCOLLET

EST HEUREUSE DE CONTRIBUER À LA PUBLICATION

DE CES *CAHIERS D'HISTOIRE*

La présidente,
Francine Legrand

Siège social
1805, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal
H2B 1R9
381-7471

Bibliothèque nationale du Québec



3 2002 5058 0498 7